



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

8

Mai - Août 1978

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

SOMMAIRE

La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg .	1
Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, à la 10 ^e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York	3
Interview de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, dans « 30 Jours d'Europe » . . .	5
Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, au Centre International de Formation Européenne à Nice	7
La réunion du Conseil de l'Atlantique Nord les 30 et 31 mai à Washington	11
La 25 ^e participation du Grand-Duché à la Foire Internationale de Bruxelles	14
Le système monétaire luxembourgeois	16
Le marché financier luxembourgeois	17
L'évolution de l'épargne au Grand-Duché	18
La situation financière de la Caisse d'Épargne de l'État	19
Les finances publiques	22
Accord de la Conférence Tripartite « Sidérurgie » .	23
Les structures agricoles au Grand-Duché	24
L'aménagement du territoire	26
Le décès de Sa Sainteté le Pape Paul VI	28
Nouvelles diverses	30
Mémorial	34
Chambre des Députés	39

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg

De nombreuses festivités et manifestations publiques ainsi que des cérémonies religieuses et militaires marquèrent dignement la Fête Nationale luxembourgeoise.

La veille de la Fête Nationale, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, s'adressa à la population luxembourgeoise au cours d'une allocution radiodiffusée. Le Président du Gouvernement s'adressa ensuite également aux téléspectateurs par une allocution diffusée dans le cadre du Journal de Télé-Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution en langue française et en langue luxembourgeoise :

Mes chers compatriotes,

Chaque année, la population luxembourgeoise dont l'attachement à la Famille grand-ducale est unanimement ressentie, célèbre dignement et avec respect la Fête Nationale, symbole de l'indépendance de notre pays et de notre appartenance à une communauté nationale si souvent mise à dure épreuve au cours de notre histoire.

Tout comme la vénérée Grande-Duchesse Charlotte, qui symbolisait notre entité nationale, particulièrement aux heures les plus sombres de notre histoire, et à qui j'exprime ici toute ma déférence et mes hommages respectueux, notre Grand-Duc et la Famille grand-ducale sont entourés de la respectueuse affection de toute la population, qui repose sur un profond sentiment national envers la Dynastie.

Cette année, la célébration de notre Fête Nationale a été précédée de la célébration des noces d'argent de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, qui étaient entourés à cette occasion de tous leurs enfants. On a pu voir ainsi notre Famille grand-ducale, heureuse et unie, qui jouit de l'attachement et du respect dans notre pays et à l'étranger.

Je voudrais transposer cela sur un autre plan et voir en notre Famille souveraine notre pays, notre communauté nationale, la «famille luxembourgeoise», dans l'espoir que dans le concert des nations européennes et sur le plan international, nous puissions vivre à l'image d'elle, grâce à notre esprit de solidarité nationale, à notre constante coopération dans un esprit de compréhension communautaire.

Les événements vécus par le Grand-Duché au cours de son histoire ont renforcé la solidarité des Luxembourgeois, leur prise de conscience comme communauté nationale.

Or, à un moment où le Luxembourg doit lutter par tous les moyens pour sortir d'une crise qui a très sérieusement affecté le pays, et causé beaucoup de sacrifices et de contraintes à notre communauté, nous devons une fois de plus pouvoir compter sur un effort de solidarité nationale pour vaincre ensemble cette situation, grâce à des efforts redoublés sur le plan politique, économique, social et humain.

Nous devons être conscients que cette lutte ne sera pas facile et qu'un chacun de nous doit, là où il est, contribuer de son mieux et avec tous les moyens dont il dispose, à œuvrer en vue d'assurer notre avenir et notre place dans la communauté des nations.

C'est dans cet esprit que je souhaite aux Luxembourgeois de célébrer cette année notre Fête Nationale, et que je formule les meilleurs vœux en mon nom personnel, au nom du Gouvernement et de la population toute entière à l'égard de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et des membres de notre Famille grand-ducale.

Vive le Grand-Duc !

Vive la Grande-Duchesse !

Léif Lëtzebuenger !

All Joër begeet d'Lëtzebuenger Vollek, deem eis Groussherzoglech Famill un d'Häerz gewuess as, an déiwem Respekt säin nationale Feierdag. E Feierdag, deem als Zeechen a Symbol steet, fir eis Onofhängegkeet a fir eist nationaalt Zesummegehieren, dat am Laf vun eiser Geschicht well sou dachs an sou haart op d'Prouf gestallt gouf.

Sou wéi eiser verëierter Groussherzogin Charlotte, déi an den däischterste Stonne vun eiser jéngster Vergaangenheet eis Eenheet, eis Natioun verkierpert huet, sou verséchere mer och haut eisem Groussherzog a sénger Famill déiselwécht Sympathie a Léift, déi eist klengt Vollek nach ëmmer fir eis Dynastie opbruecht huet.

Dësem nationale Feierdag viraus gongt d'Sëlwerhochzäit vun hiren Altessen, dem Groussherzog an der Groussherzogin; en Dag deem si am Schouss vun hirer Famill gefeiert hun. Enger Famill, déi mir glécklech a géeeent gesin, an déi sougutt bei eis, wéi och dobaussen an der Welt géieert a respektéiert gët.

Dëst Bild vun eiser groussherzoglecher Famill géif ech gären iwewdroën op eis alleguerten, op di grouss « Famill » vun de Lëtzebuenger an dobäi wënschen, datt mer an der Mëtt vun den europäesche Natiounen an um ganzen internationale Plang, sou e Bild kënn-

ten ofgin : dank eisem Geescht vun nationaler Solidaritéit an dank eisem Geescht fir e gemeinschaftlecht Zesummeschaffen.

Un all deem wat eist Ländchen an der vergaangerer Geschicht erlieft an erdron huet, gouf dës Solidaritéit gepréift a gestärkt, gouf de Sënn fir eist nationalt Zesummegehéire geschäarkt.

An duerfir a jhust elo, an engem Ament, wou Lëtzebuerg mat alle Mëttele versiche muss, fir aus enger Kris erauszekommen, déi eis schwéier ugeschlon huet an déi eis muenech Affer operleet, musse mer nees eng Kéier op dës national Solidaritéit ziele kënnen fir dës Situatiounen ze meeschteren; an daat duerch eis duebel Méi an Ustrengungen, sougutt op dem politichen, wéi och op wirtschaftlech, sozialem odder och nëmmen einfach op mënschlech Plang.

Mir all sollten eis bewosst sin, datt dee Wee nët einfach ze goën as an datt jidveree vun eis, do wou e steet, eng Hand mat upake muss — fir eis Zoukonft opzebauen a fir eis eis Plaz am Schouss vun deenen anere Natiounen ronderém eis, sou z'erhalen, wéi s'eis Lëtzebuurger léif as.

A Luxembourg-ville le programme des manifestations prévoyait la veille de la Fête Nationale un dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants et le Directeur des trois Corps de la Force Publique, l'Armée, la Gendarmerie et la Police, en présence de détachements militaires. La musique militaire et un détachement de l'armée se sont rendus ensuite devant le Palais grand-ducal où une aubade eut lieu. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, les Princesses Marie-Astrid et Margaretha et le Prince Guillaume répondirent du haut du balcon grand-ducal par de larges signes de la main à l'ovation de la foule. Peu de temps après eut lieu un défilé de voitures anciennes devant le Palais grand-ducal. Le même soir un concert patriotique fut donné à la Place d'Armes par l'Harmonie municipale de la Ville de Luxembourg. A la tombée de la nuit un magnifique feu d'artifice fut tiré du Pont Adolphe. La journée s'acheva par un bal populaire au Cercle municipal.

La journée du 23 juin débuta par une prise d'armes et une parade militaire à l'avenue de la Liberté. Après l'arrivée du Commandant de l'Armée, le lieutenant-colonel Jean Betz, et du Ministre de la Force Publique, Monsieur Emile Krieps, le Grand-Duc fut accueilli aux accents du « Wilhelmus ». Le Souverain passa en revue les détachements militaires et prit place ensuite à la tribune d'honneur, où l'on remarquait Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, les attachés militaires accrédités à Luxembourg, les autorités municipales, les officiers et sous-officiers représentant les Corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. La cérémonie de la prise d'armes fut clôturée par une parade militaire à laquelle prirent part une compagnie d'honneur à trois pelotons de l'Armée, un détachement motorisé de l'Armée comprenant des jeeps, des camionnettes et

des camions, un détachement à pied de la Gendarmerie et de la Police ainsi qu'un détachement motorisé de chacun de ces deux Corps.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, la Princesse Marie-Astrid, la Princesse Margaretha et le Prince Guillaume.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des institutions européennes installées à Luxembourg, les membres des Corps constitués, le Conseil national de la Résistance, les comités des Associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des Mouvements patriotiques etc.

Voici la liste des chefs de mission diplomatiques qui assistaient au Te Deum, accompagnés des membres de leur Ambassade : Son Exc. le Nonce Apostolique, Leurs Excellences les Ambassadeurs des pays suivants : URSS, Paraguay, Algérie, Somalie, Pologne, Togo, Turquie, Autriche, Tunisie, Haute-Volta, Liban, Chypre, Jamaïque, République Démocratique Allemande, Philippines, Irlande, Sénégal, Belgique, Madagascar, Thaïlande, Canada, Venezuela, Israël, Afrique du Sud, Egypte, Viet-Nam, Finlande, Iran, République Fédérale d'Allemagne, Cuba, Hongrie, Pérou, Espagne, Japon, Suède, Mauritanie, Corée, Nicaragua, Népal, Chili, Libéria, Indonésie, Argentine, Tonga, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Italie, Nouvelle-Zélande, Mexique, Irak, Etats-Unis d'Amérique, Portugal, Bangladesh, Botswana, Grande-Bretagne, Australie, Brésil, Côte d'Ivoire, Bénin, Arabie Saoudite, Congo, Equateur, France, Singapour, Roumanie; Monsieur le Ministre plénipotentiaire de Monaco; Messieurs les Chargés d'affaires a. i. de Yougoslavie, de Danemark, de Chine, de Suisse, de Syrie, du Pakistan, de Guatemala, du Ghana; du Burundi, du Zaïre, de l'Inde, du Niger, de Roumanie, de Bulgarie, de Tchécoslovaquie, du Rwanda, du Nigeria, du Gabon.

Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'armée au lieu-dit « Trois Glands ».

Dans l'après-midi eut lieu à la Place d'Armes une grande fête populaire.

Dans beaucoup d'autres localités du pays des manifestations patriotiques auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population eurent lieu à l'occasion de la Fête nationale.

Des services religieux furent célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête nationale était marquée par de brillantes réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, à la 10^e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York

Le 1^{er} juin 1978, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a prononcé un discours à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au désarmement. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours :

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer toute mon admiration pour la façon dont vous avez dirigé votre 4^e Assemblée Générale.

Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir, durant un mandat de Président, quatre Assemblées dont aucune ne peut être taxée de facile. Vous vous êtes acquitté de cette lourde mission avec un incomparable savoir-faire.

Mes remerciements s'adressent également au Président du Comité Préparatoire, l'Ambassadeur Ortiz de Rozas, pour la manière compétente avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche.

Monsieur le Président,

Depuis que le monde existe, les armes et leur usage sinistre ont occupé une place de choix très, trop importante dans les agissements du genre humain.

Après des siècles, des millénaires d'affrontements armés, il nous aura fallu deux guerres mondiales qui ont entraîné l'humanité entière au bord du cataclysme et la menace d'autodestruction nucléaire pour parler enfin du désarmement à l'échelle mondiale.

Peut-on donc considérer que les hommes sont devenus plus raisonnables, que la menace d'une déflagration universelle est devenue moindre ou que des cordes solides sont venues renforcer le fil fragile de l'épée de Damoclès qui, une fois tranché, risque de sonner le glas de l'humanité toute entière ?

Sans vouloir verser dans le pessimisme, je me dois cependant de relever que, nonobstant toutes les discussions sur le désarmement, le genre humain continue à se battre dans presque toutes les parties du monde, le nombre des foyers de conflits ayant ces derniers temps tendance à augmenter. L'équilibre étant en toutes choses préférable au déséquilibre, on en est venu à recommander l'équilibre des forces pour réduire les tensions ou les tentations de déclencher des conflits. Cela n'empêche pas la course aux armements de continuer et de s'intensifier de jour en jour par la production d'armes de plus en plus sophistiquées et toujours plus meurtrières. Faut-il vraiment que cet équilibre des forces prouve sa validité, sa raison d'être par le dynamisme de la fuite en avant ?

La menace la plus terrible qui pèse sur l'humanité de nos jours est sans contestation possible celle d'une guerre nucléaire.

Gardons-nous de sousestimer l'importance des arsenaux nucléaires capables chacun de détruire la terre entière plusieurs fois, s'il en était besoin. Est-il dès lors très réaliste de croire qu'en poursuivant la fabrication et l'amélioration de telles armes, les chances de paix sont renforcées ou la sécurité de l'un ou de l'autre renforcée ?

Une responsabilité particulière à cet égard incombe aux Etats-Unis et à l'Union Soviétique, et subsidiairement aux autres puissances nucléaires, actuelles et potentielles. Je voudrais exprimer l'espoir très vif de voir aboutir rapidement les négociations sur la limitation des armements stratégiques, en cours entre Moscou et Washington et qui permettront de stabiliser le niveau de développement de telles armes; une étape ultérieure devrait ensuite logiquement permettre aux superpuissances de réduire d'un commun accord leurs armements, sans que cela mette en danger leur sécurité, de toute façon amplement garantie à l'égard de tous les autres pays !

Si des progrès étaient accomplis en ce sens, il serait à la fois plus facile et plus raisonnable de détourner de l'arme atomique les pays de plus en plus nombreux qui sont à la fois tentés de l'acquérir et techniquement capables de le faire, et qui croyant ainsi assurer leur propre sécurité sont trop aveugles pour voir qu'ils multiplient les risques d'autodestruction.

Les horreurs d'une catastrophe nucléaire ne devront cependant pas détourner notre attention d'autres périls. Oui, la guerre atomique est la plus terrible, elle est certes celle qui laisse le moins de chance à notre terre, à notre civilisation avec toutes les promesses que le genre humain porte en lui-même.

Pourtant ce n'est pas l'armement nucléaire qui engloutit la majeure partie des sommes que nos peuples consacrent à l'armement. Au contraire, des 400 milliards de dollars que chaque année nous coûte cette course collective, plus de 80% sont absorbés par l'armement conventionnel.

C'est donc aussi dans le domaine de l'armement conventionnel que cette Assemblée pourra faire œuvre utile. Je dirai même que ce domaine se prête mieux que le domaine nucléaire. Ici chacun de nous pourra faire une contribution positive, car chacun sait de quoi on parle. Le domaine des armes conventionnelles n'est pas un club exclusif réservé à des superpuissances, et n'oublions pas par ailleurs que l'emploi des armes conventionnelles par escalade et extension peut si facilement entraîner l'emploi des armes nucléaires.

Cette Assemblée extraordinaire des Nations Unies voulue par nous tous n'aura pas le choix. Elle ne pourra pas traiter du désarmement nucléaire ou du

désarmement conventionnel. Les deux sont intimement liés, et si nous voulons nous montrer dignes de la confiance mise en cette réunion, nous devons nous attaquer au tout. La sécurité et les menaces qui pèsent sur elle étant indivisibles, le débat ici devra être global.

J'ai déjà dit mon admiration pour le travail utile et constructif que le Comité préparatoire, sous la direction habile de son Président, a effectué. Les bases pour un accord sont données, mais il faut que cette Assemblée se montre capable de donner aux négociations l'impulsion politique indispensable pour surmonter les divergences existantes.

Soyons conscients de ce que les discours prononcés à cette tribune, quels que soient l'importance, le poids politique de l'orateur, ne serviront à rien s'ils ne sont suivis d'actes concrets, d'instructions souples permettant les compromis et, en fin de compte, les décisions entamant le désarmement.

Dès lors, si cette session spéciale n'est pas suivie par des actes, notre document final, dans lequel tant d'espoirs sont mis, ne sera qu'un autre volume sans valeur autre que celle que, peut-être, quelques historiens voudront bien lui donner à l'avenir.

Permettez-moi simplement de me pencher davantage sur deux aspects qui m'ont paru intéressants, non seulement d'une manière intrinsèque, mais aussi du point de vue pratique. Il s'agit du problème de la sécurité internationale et du lien qui existe entre le désarmement et l'aide au développement.

Croire que le simple fait de désarmer est synonyme de sécurité serait verser dans un irréalisme imparadonnable. Nous avons tous un besoin inné de garantir notre sécurité, qui par des armes toujours plus sophistiquées, qui par des alliances permettant même aux nations faibles de rassurer leurs citoyens. Je dirai donc que le désarmement doit avoir comme corollaire l'institution d'un système de sécurité internationale et j'irai même plus loin; tout désarmement à l'échelle mondiale sera fonction de la capacité pour notre Organisation de mettre sur pied un système de sécurité crédible et efficace.

Allant plus loin dans l'exploration d'une telle idée, je dirai qu'il appartient, à mon avis, à l'Organisation des Nations Unies de prendre la responsabilité pour mettre sur pied un tel système de sécurité internationale. C'est elle seule qui possède la confiance de tous nos peuples et je verrais mal un quelconque des membres de l'Organisation refuser de se soumettre aux exigences inévitables, inhérentes à une entreprise de cette envergure. De même que j'imagine mal les nations souveraines représentées ici donner un blanc seing ou déléguer toute responsabilité quant à leur sécurité respectivement à leur sécurité internationale à une demi-douzaine voire à deux d'entre nous.

Pourquoi ne pas imaginer — par exemple — une Force permanente de paix et de sécurité des Nations Unies qui, en cas de besoin, pourrait rapidement être envoyée sur place pour constituer le cordon de sécurité indispensable entre deux ou plusieurs protagonistes. Les événements des derniers mois ont montré à l'évidence l'utilité de disposer rapidement d'une telle force, et les difficultés de la constituer et d'en coordonner les éléments. Je ne peux qu'exprimer mon admiration pour les services des Nations Unies

et pour les pays qui ont répondu sans hésitation à l'appel du Conseil de Sécurité. L'expérience a prouvé que des structures plus permanentes auraient pu encore accélérer voire faciliter cette opération au Sud-Liban. On y objectera qu'une telle entreprise demande des sacrifices pécuniers. Honnêtement, serait-ce là la raison profonde? Certes pas, alors qu'on pourrait toujours envisager des dispositions spéciales pour les pays les plus pauvres. Mais si des pays développés allèguent des difficultés financières, ce ne peut être là qu'un prétexte, cachant mal des arrière-pensées politiques sans rapport d'ailleurs avec leur niveau d'armement.

Je suis sûr de ce que nos peuples sont disposés à ces sacrifices, si en retour ils obtiennent des garanties solides de pouvoir vivre en paix. Même des contributions financières accrues dans ce but, seraient facilement couvertes par une fraction des sommes actuellement consacrées à l'acquisition d'armes de guerre.

A ceux qui font remarquer que l'Organisation aura besoin d'un organe efficace pour assurer le bon fonctionnement de toutes les mesures destinées à garantir la sécurité internationale, je répliquerai que nous oublions que nous avons d'ores et déjà tout ce qu'il faut. Notre Charte, malgré toutes les critiques qu'on lui adresse, n'est au fond pas si mauvaise. Il faut simplement l'appliquer honnêtement, sans arrière-pensées.

Le Conseil de Sécurité me semble l'instance indiquée pour être investie ou, dirais-je, confirmée dans sa tâche de tout faire pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Et si cette tâche s'avérait trop lourde, il pourrait être fait usage de l'Article 29 de notre Charte qui permet la création de comités subsidiaires, jugés nécessaires à l'exercice des fonctions du Conseil.

Je sais que tout ceci mérite réflexion. Je voudrais simplement mettre en garde cette Assemblée de se montrer pusillanime, mesquine ou, ce qui serait pire, timide et dépourvue de courage. Aux grands desseins il faut, si l'on veut réussir, du courage et appliquer de grands moyens.

Notre décennie a été décrétée à la fois comme étant celle du désarmement et celle du développement. Il y a longtemps que, personnellement, je persiste à réclamer que le lien entre ces deux grandes tâches soit non seulement reconnu, mais que des conséquences pratiques et concrètes en soient tirées. Or voici que nous arrivons au dernier quart de cette décennie et force nous est de reconnaître que nous n'avons pas produit les résultats escomptés.

Pourtant, quelle entreprise exaltante que celle de libérer le monde de la peur et de pouvoir en même temps, grâce à des transferts de ressources, améliorer et alléger le sort de millions de gens qui vivent dans des conditions de dénuement et de santé indignes de notre époque où rien n'est impossible, ni le meilleur ni le pire. J'ai trouvé l'idée du lien entre le désarmement et le développement intéressante, parce qu'elle concerne tous les États.

Participer à la réduction du potentiel destructeur accumulé n'est pas un privilège des pays industrialisés; les pays en voie de développement participent, à l'heure actuelle encore, à cette course effrénée aux armes et pourront donc activement apporter leur

part; ceci d'autant plus qu'ils deviennent eux-mêmes de plus en plus des chantiers d'opération.

Assurer de meilleures conditions de vie à l'humanité ne peut être à son tour considéré comme une obligation pour les seuls pays industrialisés. Ici encore, les pays en voie de développement doivent contribuer leur part dans la mesure de leurs moyens. Les économies faites d'un côté pourront être utilisées à des fins plus nobles et plus productives.

Bien entendu, il y a ceux qui auront l'obligation de faire plus, tant en ce qui concerne le désarmement que pour ce qui est du développement.

Transfert des sommes libérées par le désarmement aux pays les plus pauvres, afin de les aider à prendre part au développement.

Si nous réussissons à réaliser ce rêve de l'humanité, si nous avons la volonté politique de nous engager dans la bonne voie, si nous avons le courage de regarder en face les avantages et les désavantages du désarmement, alors, chers Collègues, nous pourrons enfin discuter honnêtement du nouvel ordre économique mondial.

Le désarmement ne constituera certainement pas le remède miracle à tous nos problèmes et il serait trompeur d'en faire notre bouc émissaire.

J'irai plus loin, le désarmement, si nous réussissons à l'engager dans la voie des mesures concrètes, ne se fera pas en un jour. Il nécessitera pendant une

longue période l'élaboration de mesures de sécurité, de mécanismes de contrôle, d'étapes de reconversion industrielle et de réadaptation d'une main d'œuvre aussi sophistiquée que le sont les armées de nos jours. Il nécessitera surtout, et avant tout, une volonté politique permanente et constante de ceux qui, de par leur puissance économique et technologique, seront appelés à prendre la tête de cet élan généreux, dont les effets rassurants seront immédiats et dont les perspectives sont admirables à un point tel qu'aucune des nations, aucun des responsables politiques ne voudraient s'en trouver écartés.

C'est avec angoisse que l'opinion publique mondiale attend l'issue de cette session extraordinaire de notre Assemblée Générale. Ne la décevons pas; l'enjeu est tel que seuls les ignorants et les irresponsables pourront avec sérénité envisager un échec.

Lors de la 32^e Assemblée Générale, je disais que faillir aux devoirs qui sont les nôtres nous vaudra la pire des condamnations; celle de nos propres enfants.

Alors qu'aujourd'hui nous parlons d'un sujet précis, qui peut décider de l'avenir, de la survie de toute l'humanité, je me sens autorisé à aller plus loin. Avant de prendre la responsabilité d'un échec ou simplement celle d'un procès-verbal de carence, réfléchissons bien; nous signerons peut-être notre propre condamnation capitale.

Interview de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, dans « 30 Jours d'Europe »

Une interview de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a été publiée dans l'édition de juin de la revue « 30 Jours d'Europe ». Nous reproduisons ci-après le texte de cette interview :

La plupart des conseillers du président Jimmy Carter n'ont pas compris qu'une nouvelle aggravation des relations économiques et commerciales entre les Etats-Unis et l'Europe pourrait bien, en fin de compte, provoquer des bouleversements politiques sur le vieux continent.

Ce diagnostic sévère, c'est — en substance — celui de Gaston Thorn, ministre des Affaires étrangères depuis dix ans et président du gouvernement luxembourgeois depuis mai 1974.

« C'est dans l'approche des problèmes économiques que le président des Etats-Unis est probablement le plus éloigné de nous », déclare M. Thorn en nous recevant au 4 de la rue de la Congrégation, une belle et simple demeure, à l'ombre de la cathédrale de Luxembourg. « Je ne sais pas, poursuit-il, si c'est parce qu'il n'a pas de conseillers suffisamment ouverts sur les problèmes européens. Mais je ne vois ici que M. Robert Strauss, représentant spécial

du Président pour les questions commerciales, qui puisse lui être de bon conseil. »

Cette lacune tient au fait que les autres conseillers présidentiels n'ont « fait leurs armes et leurs classes qu'aux Etats-Unis ». Or, le commerce extérieur ne représente que 8% du P.N.B. de ce pays; la proportion est bien plus élevée pour la République fédérale ou le Luxembourg (plus de 60%). Ces derniers pays sont donc beaucoup plus sensibles aux variations de la conjoncture et du commerce international.

M. Thorn, observateur particulièrement expérimenté de la scène internationale, souligne à ce propos : « Les conseillers du président Carter ne pouvant concevoir qu'en les contrariant les relations commerciales Europe/Etats-Unis sur les points les plus vulnérables, on risque d'amener un changement de système dans ces pays. C'est un danger que l'on perçoit notamment, mais pas uniquement, en Italie. Je crains hélas, que l'entourage immédiat du Président ne soit pas assez sensibilisé à ce problème ».

Cette analyse s'applique particulièrement au domaine monétaire, en cette période où le dollar fait de nouvelles expériences de chute libre. « Les responsables américains, constate M. Thorn, ceux qui sont

aux leviers de commande, ne sont pas encore suffisamment sensibilisés à la gravité de la situation en ce qui nous concerne. Ils ne mesurent pas encore suffisamment, à mon avis, combien la chute du dollar pourrait créer de difficultés économiques, sociales et politiques en Europe ».

Les dangers du néo-isolationnisme

Et qu'arrivera-t-il si les Etats-Unis ne mettent pas un peu d'ordre dans leurs affaires, qu'elles soient monétaires, commerciales ou énergétiques ? Qu'advient-il, avons-nous demandé au président Thorn, si ces conseillers de M. Carter ne renoncent pas à leur indifférence ? « En suivant ce raisonnement, répond M. Thorn, vous trouverez des gens pour imaginer comme alternative un affrontement Europe/Etats-Unis. Je n'y crois pas. D'ailleurs, nous n'en avons pas les moyens. Mais je dirais que j'entrevois tout simplement le risque d'une grave crise mondiale ! »

Les risques de néo-isolationnisme de l'Amérique d'après le Vietnam et d'après Watergate ne sont pas étrangers à cette analyse. « Je suis convaincu que nous sommes menacés de voir l'Amérique se replier sur elle-même; et c'est un danger que l'on sous-estime par trop en Europe », affirme le vétéran des ministres des Affaires étrangères de la Communauté. « Je me suis rendu compte ces derniers temps, ajoute-t-il, qu'il y a beaucoup d'Américains qui ne veulent pas dire qu'ils sont isolationnistes, mais qui essaient pratiquement, de façon masquée, de créer des difficultés entre Américains et Européens, entre Américains et non-Américains. Ils cherchent à provoquer des frustrations et des déboires pour pouvoir s'en emparer et les exploiter par la suite auprès du monde politique et de l'opinion publique américaine en disant : voyez comme on nous a mal répondu, comme on nous a mal traités ! »

Mais est-ce que la personnalité et le comportement du Président Carter ne contribuent pas à accentuer ces tiraillements ? On a presque l'impression que les Européens regrettent le « bon vieux temps » de Richard Nixon, voire de Gerald Ford. « Mais non, répond Gaston Thorn, M. Carter me semble loin d'être un adversaire de l'Europe. C'est l'impression que j'ai retirée de nos relations bilatérales personnelles. »

« Bien sûr, le personnage peut être déconcertant dans l'exposé de certains problèmes — je pense notamment à la bombe à neutrons. Mais je crois qu'il est absolument faux de penser que c'est un homme versatile, parce que c'est précisément un homme de conviction; c'est cela qui, souvent, complique l'analyse du cheminement de sa pensée ».

La défense de l'Europe

C'est en effet, au sujet de la construction et de la mise en service de la bombe à neutrons en Europe que se sont produites les plus graves dissensions entre Washington et ses alliés européens ou, plus précisément, entre le président Carter et le chancelier Schmidt. C'est reposer presque automatiquement l'éternelle question de la défense de l'Europe.

« Il n'y a pas de doute, estime Gaston Thorn, que la politique de défense constitue la plus grande lacune dans l'actuel système de coopération politique entre les Neuf. Or, on ne peut parler d'Europe indépendante et forte sans y inclure de politique de défense

commune ou, du moins, une vision commune de notre sécurité et de notre défense ».

« Mais, hélas, regrette le chef du gouvernement luxembourgeois, pour certains, le sujet semble toujours tabou... Le château européen est sur ce point tellement fragile qu'on n'ose même pas en parler ».

A ce stade, Gaston Thorn énonce deux principes :

1° « Nous ne ferons pas l'Europe politique si nous n'arrivons pas à résoudre le problème de la défense de l'Europe. Notons d'ailleurs qu'il peut s'agir ou bien d'une défense européenne, ou bien d'une défense conçue en commun avec l'Amérique, mais qui doit alors emporter la conviction de tous les pays intéressés et, donc, être librement consentie ».

2° Un système de défense conçu et pensé par les Européens doit être la résultante d'une politique étrangère commune et, pour y parvenir, les Neuf et, demain, les Douze, doivent, bien évidemment, se mettre d'accord sur les relations avec les Etats-Unis.

M. Thorn pose alors une question : « Comment voulez-vous trouver un dénominateur commun entre des gens qui jugent fondamental d'entretenir des relations privilégiées avec tel membre de l'Alliance Atlantique, et d'autres qui se font un honneur d'avoir des relations privilégiées avec tel pays qui n'est pas dans l'Alliance ? » — allusion à peine voilée aux relations privilégiées Londres-Washington et à « l'exemplarité » des relations Paris-Moscou.

La redistribution des cartes avec le tiers-monde

Politique étrangère commune, défense européenne : ce sont des perspectives importantes, mais — inutile de se le dissimuler — à long terme. L'immédiat, c'est la crise économique avec les quelque cinq millions de chômeurs existant dans la Communauté.

« Cette crise est essentiellement une crise de confiance et de redistribution des cartes entre pays industrialisés et pays du tiers monde, diagnostique Gaston Thorn. Je crois vraiment que nous n'en sortirons que par une reprise du dialogue nord-sud ».

M. Thorn est sensible à l'argumentation de Claude Cheysson, le responsable du tiers monde à la Commission européenne : le traitement de faveur (liberté plus ou moins complète d'accès sur le marché européen) accordé par les Neuf aux pays en voie de développement a souvent davantage profité à des entreprises multinationales venant s'installer dans ces pays qu'à la population locale. En s'installant dans ces pays favorisés par la Communauté, ces multinationales ont pu inonder le marché européen de leurs produits, au détriment d'entreprises européennes et, parfois, de leur personnel menacé de chômage.

« Il y avait, de notre côté, un libéralisme peut-être excessif, admet le chef du gouvernement luxembourgeois; je crois, tout libéral que je sois, qu'il faudrait un minimum de planification internationale et beaucoup plus de concertation. Et cela dans deux buts : d'une part, éviter de créer une surcapacité de production et, d'autre part, éviter le gâchis actuel, où des concessions faites par nous profitent à d'autres qu'à ceux auxquels elles étaient destinées ».

Pour l'Europe à la recherche de débouchés, aucun marché n'est à négliger, à commencer par celui de la Chine : la Communauté a signé, le 3 avril, un accord commercial avec Pékin. « Je considère, avertit cepen-

dant M. Thorn, qu'il ne faut pas exagérer les avantages qu'offre le marché chinois, même si son exploitation ne fait que commencer et même si la Chine évolue. Car les Chinois sont manifestement persuadés que ce qui fait leur force, c'est de vivre le plus possible en situation d'autarcie. Il ne faut donc pas espérer que ce pays bascule jamais dans le libre-échange. La Chine s'efforcera toujours de n'être pas „contaminée" et de ne pas devenir dépendante de l'Occident ».

En fin de compte, les Neuf doivent d'abord compter sur eux-mêmes. Leur dynamisme vis-à-vis du monde extérieur dépend de leur solidité intérieure.

Relancer l'intégration

Croyez-vous, Monsieur Thorn, que l'élargissement de la Communauté à trois nouveaux Etats (Espagne, Grèce, Portugal) ne risque pas d'aggraver encore la situation ?

« S'il y avait une sérieuse alternative entre élargissement et approfondissement de la Communauté, croyez-moi, j'opterais pour l'approfondissement — c'est-à-dire une amélioration des structures, des politiques et du fonctionnement de la Communauté.

« Alors, on peut me dire : pourquoi dites-vous oui à l'élargissement ?, poursuit-il. C'est parce que je

crains que l'on n'approfondisse pas la Communauté, même s'il n'y avait pas de demande d'élargissement. Il se peut que, compte tenu de toutes les promesses faites par les uns et par les autres, l'élargissement nous offre la seule chance de nous attaquer aux problèmes de la Communauté ».

Mais le chef du gouvernement luxembourgeois n'est pas pour autant optimiste quant à l'avenir de la Communauté européenne.

« Pour le moment, dit-il, nous sommes partis pour une zone de libre-échange, ou pour une union douanière un peu améliorée, avec un certain degré de coopération politique. Il n'empêche qu'après le second élargissement, il va falloir, de l'intérieur, recommencer à relancer le processus d'intégration européenne. Je ne sais pas si on devra le faire tous ensemble — c'est-à-dire à douze — ou, à défaut, en partant d'un certain noyau de pays ».

On reparle en effet de l'„Europe à deux vitesses" où certains pays, plus forts, plus convaincus ou plus dynamiques, formeraient une sorte de peloton de tête de l'intégration européenne, avons-nous fait remarquer.

« Je ne vous le fais pas dire », réplique M. Thorn.
(Propos recueillis par Claude Lorieux)

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, au Centre International de Formation Européenne à Nice

A la tribune du Centre International de Formation Européenne à Nice, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a prononcé le 16 mai 1978 un discours dont nous reproduisons ci-après le texte :

Ce m'est un grand plaisir que de débattre avec vous des questions qui me tiennent tout particulièrement à cœur et qui nous concernent tous. Pris dans l'engrenage des obligations quotidiennes, quelquefois pesantes et décourageantes, le temps me manque pour réfléchir à loisir sur cette question pourtant fondamentale, sur l'orientation qu'a prise notre œuvre commune qu'est l'Europe Unie, sur les mesures capables d'en infléchir une tendance fatale qui, au lieu de favoriser l'intégration, conduit au contraire vers une désintégration de plus en plus prononcée.

Bien sûr, « l'Europe est dans les cœurs. L'Europe est dans les mots » mais « tout le monde fraye son chemin comme il le peut, soucieux de tenir sa politique, son expansion, ses prix et si possible sa monnaie » c'est ainsi que mon ami Jobert résumait la situation de l'Europe, il y a quelques années déjà. Résumé qui depuis a gardé sa valeur.

Il n'est pas étonnant que le scepticisme, le pessimisme, voire le cynisme soient à la mode. Il est vrai que les tergiversations de ces dernières années, les

trop rares décisions n'ont pas été de nature à encourager l'espoir, voire à susciter l'euphorie.

Cependant il serait vain d'en chercher et d'en dénoncer les coupables, de faire le tri entre bons et mauvais Européens. Le fait est que quand nous voulions faire l'Europe, nous la voulions à des moments et pour des motifs différents, donc nous sommes tous complices de ces retards et de cette stagnation.

Certes, il est normal qu'en temps de crise règnent la confusion, l'inquiétude, mais est-ce pour autant une raison d'y persévérer ? Il n'est sans doute pas inopportun de nous rappeler l'énergie, la sagacité et l'obstination des pères fondateurs, qui eux avaient à faire face à des défis autrement importants.

Mais quels sont de nos jours les motifs qui peuvent inciter les membres de la Communauté à vaincre cette inertie qui risque de devenir fatale ?

Ces motivations ont évolué et certaines n'ont plus leur raison d'être : ainsi le désir d'éviter que des guerres fratricides ne bouleversent à l'avenir une Europe ruinée et affamée est devenue anachronique. Une guerre civile entre nations européennes est devenue impensable.

D'autres, par contre, malgré l'usure du temps, restent cependant valables : Les années de détente ont

fortement contribué à éliminer ce que P. H. Spaak avait qualifié de « grande peur » et l'ont remplacée par un sentiment d'indifférence trop largement répandu par l'illusion d'une sécurité, hélas toujours incertaine.

Les années de prospérité et de bien-être ont contribué à reléguer à l'arrière-plan la conscience, la foi en une mission européenne dans le monde.

Restent les motivations économiques qui paradoxalement ont contribué à renforcer l'autorité des nations, qui expliquent la débandade générale au moment de la crise énergétique, qui expliquent les réactions trop nationalistes et égocentriques essayant de venir à bout de la récession économique qui nous atteint tous.

Et pourtant au même moment où la direction des affaires mondiales n'est plus uniquement l'apanage des Grands, mais où peut trouver sa place celui qui veut assumer les risques et responsabilités d'une participation active, les limites des cadres purement nationaux commencent à se faire sentir. Des motivations nouvelles apparaissent qui pourtant, à y voir de plus près, sont issues des mêmes racines, que celles d'il y a 30 ans; elles aussi se rattachaient à l'idéal humanitaire, libéral et démocratique, que l'Europe s'était engagée à défendre.

Face à la « mondialisation de l'Europe » succédant à « l'européanisation du monde » (Le Lannou) les jeunes, dégoutés par les lenteurs, les détours d'une Europe trop matérialiste, trop ésotérique et trop prudente à leurs yeux, se sont mis à contester le dogme de notre société industrielle, celui de la croissance illimitée qui, à leurs yeux, trop souvent se fait à leur dépens.

Les revendications des écologistes, elles aussi, mettent en cause l'orientation de nos sociétés modernes, développement copié par les jeunes nations du Tiers Monde et qui risque de devenir fatal à tous.

Il est bien entendu difficile, voire politiquement impossible de revenir à une croissance zéro, néanmoins une restructuration profonde de notre société s'impose. Si nous l'évitons, d'autres s'en chargeront.

Ce faisant nous ne pouvons prendre ces revendications à la légère, nous ne pouvons les reléguer aux nimbes sous prétexte qu'il s'agit là d'un mouvement pseudo-romantique ou nostalgique d'un retour à la nature. Mais bien au contraire elles traduisent un besoin réel et profond et indiquent clairement les nouvelles options à prendre.

Les nations européennes prises entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud, jusqu'ici ont été incapables de faire face aux défis qui les guettent de toute part, et qui menacent jusqu'à leurs fondements-mêmes.

Alors que les nations européennes qui, bien que parentes et héritières d'une même civilisation, d'une même culture, s'opposaient pendant des siècles par des guerres sanglantes et se sont maintenant réconciliées, la violence n'a pas pour autant été bannie de ce continent.

Le mouvement nationaliste qui, au 19^e siècle, avait ravagé l'Europe, qui fut à l'origine des 2 guerres mondiales, subsiste toujours. Nous ne pouvons passer sous silence les graves troubles en Irlande du Nord, les revendications basques, bretonnes et corses, la querelle

entre Wallons et Flamands en Belgique. Ainsi à la balkanisation de l'Europe semble succéder une balkanisation des nations européennes.

Mais de plus, à la guerre des nations a succédé une vague de terrorisme démontrant et aggravant, si besoin en était, leur faiblesse, leur impuissance.

L'appel pour un renforcement de l'autorité des Etats, afin de parer à ces dangers, risque de déclencher une réaction dangereuse, où l'illusion d'une sécurité plus grande est achetée au prix d'un renoncement aux libertés et aux droits fondamentaux.

Or, malgré leurs faiblesses évidentes, les Etats européens étaient et restent déchirés entre la crainte de voir leur souveraineté nationale amputée et affaiblie, par l'abandon nécessaire, le transfert librement consenti de pouvoirs nationaux et le désir de promouvoir l'unité européenne.

La récession qui perdure, le chômage et l'inflation étant devenus communautaires, nous prouvent l'interdépendance de chacun et de tous, l'inanité des efforts purement nationaux, la nécessité de l'intégration politique.

Après une démarche pragmatique et prudente, à petits pas, un saut qualitatif s'impose. La simple coopération intergouvernementale ne saurait parer aux dangers qui nous guettent.

L'Europe ne pourra s'unir, s'intégrer, se fédérer ou se confédérer que sous le signe d'une Communauté supranationale à laquelle les Etats membres délègueront la gestion d'une part de leurs droits souverains.

Mais pour ce faire, cette Communauté se doit de considérer davantage les aspirations de ses citoyens.

Un consentement passif ne pourrait suffire à hâter l'union européenne. Ce processus difficile demande au contraire la coopération de toutes les forces vives.

Car jusqu'ici les sentiments nationaux l'ont emporté sur le sentiment européen.

Ces sentiments nationaux qu'on peut qualifier de « négatifs » lorsqu'ils sont contraires à la réalisation d'une Europe, pendant longtemps étaient « négatifs » à l'égard du communisme (cf. Aron).

Pendant un certain revirement s'annonce. Il est provoqué d'une part par l'avènement de l'eurocommunisme, qui se prétend démocratique et indépendant de Moscou. D'autre part, de même que la menace, la peur, l'incertitude ou l'oppression peuvent contribuer à une exacerbation des sentiments nationaux, la conscience commune d'un danger commun, l'existence de problèmes communs, qu'il est impossible de régler sur le plan national pourront conduire à l'élaboration, la naissance d'un sentiment européen.

Toutefois nous devons nous rendre à l'évidence qu'à l'instant même et pendant un certain temps encore l'Europe est et sera celle des Etats.

Mais alors que les efforts en vue de promouvoir l'intégration au niveau intergouvernemental piétinent, la décision de faire élire le Parlement Européen au suffrage universel ne constitue pas seulement une solution de fortune ou de rechange mais ou bien au contraire une option fondamentale. Cette tentative de consolider la base d'une Europe jusqu'ici trop fragile, malheureusement nous vient avec un retard considérable.

Ensuite, alors que dans le monde entier le nombre des démocraties s'en va diminuant, et que les démo-

craties occidentales semblent avoir perdu beaucoup de leur prestance, il s'agit d'affirmer ou plutôt de réaffirmer la vocation démocratique de l'Europe.

Ainsi, selon A. Spinelli « avoir décidé dans ces conditions de faire participer davantage le peuple et le Parlement Européen correspond à une logique politique qui s'est manifestée maintes fois dans l'histoire, quand les princes du passé à bout de souffle, avec leurs pouvoirs apparemment forts, en réalité superficiels ont fait appel à des Parlements. Bien sûr, maintenant comme alors, leur dessein est toujours d'essayer de tout changer pour que rien ne change, mais ce jeu n'a jamais réussi quand les forces populaires ainsi libérées ont su ce qu'elles voulaient. »

Test de la volonté européenne des citoyens européens, ces élections contestées vivement dans le passé et contestées de nos jours, décideront sans aucun doute de l'orientation que prendra la Communauté : ou bien ce sera la désintégration continue, avec, pour nous consoler, l'établissement d'une simple zone de libre échange, ou bien elles pourront, et je l'espère vivement, jouer le rôle de catalyseur de l'intégration européenne.

Il y a un mois maintenant que les chefs d'Etat et de gouvernement viennent de fixer pour la 2^e fois déjà, l'échéance de ces élections. Sera-t-elle respectée ? Je le souhaite de toutes mes forces.

Ainsi, après avoir réussi à briser le cercle vicieux des élections directes et des compétences du P. E., nous n'en sommes pas encore au bout de nos peines. Et pourtant je persiste à voir dans ces élections une chance, si ce n'est pas la chance de l'Europe.

Cependant, ce n'est pas parce que cette décision au sujet de l'élection directe du P. E. constitue au cours de ces dernières années le seul progrès important sur le plan du développement intérieur que nous devons en attendre des miracles, un bouleversement instantané et spectaculaire. Mais d'autre part il serait tout aussi faux d'en sous-estimer l'importance ou d'en minimiser les incidences sur la vie européenne.

Il va de soi qu'une légitimité plus grande entraînera une autorité accrue, même si d'aucuns se plaisent à souligner que certains députés seront plus légitimes que d'autres, que ce déséquilibre quantitatif diminuerait donc la légitimité, voire l'efficacité de ce nouveau Parlement.

Or, quel que soit cet équilibre si difficile à établir et si contesté par les nationalistes irréductibles, à mes yeux c'est toujours la qualité qui l'emporte sur la quantité. Il importe avant tout que des hommes politiques d'envergure non seulement posent leur candidature, mais encore se déclarent prêts à assumer effectivement les charges qu'ils viennent de briguer. Est-ce trop demander, du moment où il y va de leur propre crédibilité, de celle de leur parti et, au delà, de la crédibilité du fonctionnement démocratique en général ?

Si nous voulons qu'à l'interdépendance des gouvernements corresponde une coopération effective de tous les citoyens de la Communauté, l'importance de la campagne électorale sera décisive.

Il s'agira en effet de faire l'éducation civique européenne en mettant l'accent sur les valeurs démocratiques, de réveiller les citoyens européens de leur in-

différence forcée et de les inciter à se servir de leurs droits.

Puis, par une vaste campagne d'information, on contribuera à rendre plus de transparence à une Europe devenue trop lointaine et trop technocratique. Il s'agit d'éviter surtout que cette première campagne européenne ne soit divisée en 9 campagnes nationales — risque réel vu l'existence des listes nationales — afin de permettre aux citoyens de s'identifier non seulement sur le plan national mais encore sur le plan européen.

Cependant la formation des grands partis européens semble atténuer les risques d'une compartimentation du Parlement Européen suivant les Etats membres. Car ce qui actuellement rebute le public, c'est sans aucun doute la trop grande technicité des débats, ce qui le révolte, c'est le fossé qui sépare trop souvent les déclarations européennes officielles des résultats décevants, issus trop souvent de marchandages purement nationalistes et égocentriques.

En conséquent, sur le plan transnational, les partis arriveront donc à exercer une pression plus efficace pour que cesse la stagnation, pour que soit remise en route une intégration, qui, tous les sondages le confirment, réponde au désir de la majorité des Européens. Enfin, il y aura donc des responsables européens, mais quel sera et pourra être leur rôle ?

Qui dit déficit démocratique, pense automatiquement absence de compétences parlementaires.

Rebutée par les uns, souhaitée par les autres, cette question de l'accroissement des compétences, bien que pour l'instant on soit tombé d'accord pour la mettre entre parenthèses, continue à diviser les Européens. Ces controverses n'intéressant que des cercles restreints encore, témoignent évidemment une fois de plus de l'opiniâtreté des sentiments nationalistes. Mais d'autre part ce sont ces réticences mêmes qui, à mon avis, prouvent la survivance du parlementarisme, la foi dans la supériorité des mécanismes communautaires, dans le subconscient même des anti-Européens qui en fait sont des Européens déçus.

La question fondamentale évidemment est de savoir si les citoyens européens veulent une Europe démocratique, reconnaissant le pluralisme, en acceptant ou en revendiquant les pouvoirs d'un Parlement. L'accroissement des pouvoirs, inévitable à long terme, reste soumis à l'accord des gouvernements, mais la légitimité plus grande de ce nouveau Parlement ne permettra pas d'éluder indéfiniment cette discussion vitale.

Car, ainsi que l'a défini R. Schuman, « c'est à l'Assemblée de traduire les sentiments de l'opinion publique, c'est à elle qu'il appartient de faire comprendre aux gouvernements et aux exécutifs que l'idée européenne est une réalité vivante ».

La réalité vivante de l'Europe, la sincérité des principes démocratiques fondamentaux de la Communauté, il s'agit de la prouver aux yeux du monde entier.

Dans ce contexte il est exclu que la Communauté se replie sur elle-même et renonce à soutenir ses principes au-delà de ses frontières actuelles.

Il est politiquement impensable qu'elle refuse les demandes d'adhésion des 3 nouvelles démocraties méridionales. Pareille attitude reviendrait à les expo-

ser aux aléas d'un futur incertain, sans compter les répercussions qu'un tel refus aurait à l'intérieur de la Communauté elle-même puis aux yeux du Tiers-Monde, qui ne manquerait pas de mettre en doute la crédibilité de l'Europe. Mais une fois de plus il y a dilemme entre le politique et l'économique.

La trop grande disparité de niveau séparant les économies des 3 candidats de celles de la Communauté, les problèmes agricoles suscités inévitablement par la mise en commun d'agricultures directement concurrentielles demanderont inévitablement un prix économique.

Mais ce qu'il importe d'éviter avant tout, c'est un élargissement se faisant au prix d'un affaiblissement supplémentaire de l'intégration.

A un moment où l'équilibre communautaire ne s'est pas encore rétabli des suites d'un premier élargissement, le danger de voir la Communauté, en étendant ses limites géographiques, se diluer et perdre sa substance est réel : Les tensions entre le Nord et le Sud, en s'aggravant, risquent de conduire à l'éclatement.

L'expérience nous démontre que nous ne pouvons impunément renverser les priorités établies solennellement par le triptyque de La Haye, dont les 3 volets étaient l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement.

Nous avons élargi la Communauté, mais sans la renforcer, et c'est ainsi que nous l'avons sérieusement affaiblie. Dans l'intérêt de tous, petits et grands, il nous faut une Europe forte et unie qui ait les moyens d'agir. Cependant, nous continuons à maintenir la règle de l'unanimité, nous continuons à marchander.

Si nous voulons que l'Europe garde sa cohésion, une refonte des mécanismes de décision s'impose. Une telle révision, dans le respect des traités de Rome, sera en mesure de rééquilibrer les institutions et de faire sortir la Communauté de sa léthargie.

Mais trop souvent déjà dans le passé nous avons prétendu résoudre des questions, pourtant essentielles, en les esquivant. Et il semble bien qu'actuellement cette habitude soit devenue notre seconde nature, puisqu'une fois de plus nous hésitons, alors qu'il s'agit pourtant de répondre à la question essentielle, « Quelle Europe voulons-nous ? »

Ce ne sont évidemment pas les slogans d'une Europe à la carte ou encore les mesures préconisant une Europe à deux vitesses, les tentatives visant à installer un directoire qui parviendront à garantir à tous, et ce à moyen et à long terme, un meilleur fonctionnement de la Communauté, même si dans l'immédiat ils permettent de sauvegarder l'illusion de sa cohésion.

Il importe maintenant, par un retour aux sources, de faire un effort de réflexion, de redéfinir clairement le but les objectifs de l'Europe.

Je ne puis m'empêcher de dénoncer ici les contradictions existant entre l'accord de faire élire le Parlement au suffrage universel direct, entre les déclarations officielles favorables à un nouvel élargissement et les tergiversations, les reculs concernant la finalité de l'unification européenne.

Il faut résister à la voie des facilités, car ce n'est qu'une voie étroite et longue, parsemée d'embûches qui pourra nous conduire vers une Europe démocra-

tique et solidaire, capable de résoudre ses problèmes intérieurs, tant économiques que politiques.

Une Europe 3^e force, capable de forger elle-même son destin et de jouer dans le monde le rôle de conciliateur et de médiateur que bon nombre de pays du tiers monde attendent d'elle. Car, forte de l'expérience de son passé, l'Europe a une tâche importante à remplir — c'est à elle qu'il revient de dénoncer les errements d'une société industrielle et de consommation, de renoncer au dogme d'une croissance malsaine puisque c'est elle qui en est la principale responsable.

C'est à elle qu'il incombe de créer un nouveau type de société, mieux adaptée à notre temps et à l'homme en réconciliant les idéaux de liberté et de justice sociale qui pour l'instant semblent s'exclure.

La crise que nous traversons, résultant d'une restructuration au niveau mondial, rendue nécessaire par les disparités des matières premières d'une part, par les disparités des moyens de production et de financement d'autre part, nous ne pouvons nous en sortir que tous ensemble.

L'Europe ne peut survivre qu'unie ou alors est-elle prête à subir le même sort que les cités grecques qui, épuisées par des luttes sanglantes, ne se sont résignées à s'unir que dans une servitude commune.

Il est clair qu'il ne s'agit pas tant de défendre nos intérêts matériels, nos zones d'influence, mais notre conception libérale et pluraliste de nos rapports sociaux.

Allons-nous alors continuer à invoquer l'alibi des relations atlantiques pour éviter d'aborder le problème vital d'une défense européenne ?

Allons-nous tolérer une bataille commerciale et industrielle sournoise, sapant les fondements de l'alliance occidentale ?

Ou bien l'Europe enfin arrivera-t-elle à se ressaisir, à trouver enfin une identité européenne et à assumer ses responsabilités ?

Inutile d'insister sur le fait qu'un échec de l'Union Européenne non seulement aurait de graves répercussions sur notre sécurité mais encore serait de nature à bouleverser les relations Est-Ouest.

Au moment où la détente atteint au noyau dur de la confrontation entre Est et Ouest, à savoir la question des droits de l'homme, Belgrade vient de nous démontrer une fois de plus que cette lutte idéologique que l'Occident a trop longtemps esquivée continue à sens unique.

L'Europe, à un tournant de son histoire, à un tournant de l'histoire du monde, caractérisé par la déviation des courants commerciaux, par la détérioration des rapports internationaux, se doit de rester le gardien de l'équilibre. Elle n'y réussira qu'en renonçant à un nationalisme périmé, en abandonnant un protectionnisme destructeur, en réalisant enfin une intégration capable de lui donner la force et l'indépendance nécessaires pour assumer cette tâche.

Le récent sommet de Copenhague semble indiquer une nouvelle prise de conscience de la part des chefs d'Etat et de gouvernement. Par leur déclaration sur la démocratie, ils viennent de réaffirmer leur engagement pour ces principes fondamentaux.

De plus, en projetant la création d'une zone européenne de stabilité monétaire, condition et conséquence à la fois d'une expansion concertée de l'écono-

mie communautaire, voire mondiale, ils entendent s'attaquer aux racines d'un mal qui contribue à bouleverser le monde.

Mais une fois de plus la position commune des 9 reste encore à définir...

Et pourtant afin de redonner aux Européens la confiance indispensable dans cette œuvre commune et dans leur avenir, le moment me semble venu de poser à tous la question de confiance au sujet de l'Europe.

La réunion du Conseil de l'Atlantique Nord les 30 et 31 mai à Washington

Les 30 et 31 mai 1978 le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa réunion de printemps à Washington avec la participation des chefs d'Etat et de gouvernement. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué final publié à l'issue de la réunion :

Communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni à Washington les 30 et 31 mai 1978 avec la participation de chefs d'Etat et de gouvernement.

Depuis sa création, l'Alliance s'est attachée à garantir la sécurité, à renforcer la coopération et la cohésion et à promouvoir la paix. Elle tire sa vitalité profonde du fait que tous les pays alliés jouissent de systèmes démocratiques de gouvernement. Les Alliés restent convaincus que ces systèmes demeurent les moyens les plus humains et les plus efficaces d'organiser la société pour faire face aux défis du monde moderne. Ils ont réaffirmé le rôle central de l'Alliance en tant que garante de leur sécurité collective et renouvelé l'engagement de se consulter sur les buts et objectifs communs de l'Alliance pour les années à venir.

Les dirigeants alliés ont observé que leur réunion intervient après une année d'activités, d'analyse et de réévaluation intenses destinées à faire en sorte que l'Alliance puisse résoudre les problèmes futurs. Les Alliés ont notamment entrepris avec succès l'étude et la mise en œuvre des décisions et initiatives prises d'un commun accord à la réunion du Conseil tenue à Londres en mai dernier.

La nouvelle étude des tendances à long terme des relations Est-Ouest, décidée à Londres, a confirmé que restent valables les deux objectifs complémentaires de l'Alliance : maintien de la sécurité et poursuite de la détente. Se fondant sur l'examen de la situation et des tendances constatées en URSS et dans les autres pays du Pacte de Varsovie, l'étude effectuée par le Conseil conclut à la nécessité pour les membres de l'Alliance de maintenir leur solidarité et leur vigilance et d'entretenir leur défense au niveau requis par la puissance offensive du Pacte tout en s'employant au maximum à faire progresser la détente. L'étude a également confirmé que les rapports entre les Alliés et les pays du Pacte de Varsovie se

sont élargis mais que des causes sérieuses de tension persistent encore.

Les dirigeants alliés ont pris note avec préoccupation des cas répétés dans lesquels l'Union soviétique et certains de ses alliés ont exploité des situations d'instabilité et de conflit régional dans le Tiers monde. Le fait de ne pas respecter le caractère indivisible de la détente ne peut que compromettre l'amélioration ultérieure des relations Est-Ouest. Ils ont également souligné que ces situations ne doivent pas toutefois être considérées exclusivement dans le cadre des rapports Est-Ouest et ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à encourager le règlement pacifique de ces différends par des négociations mettant en jeu les pays et les organisations régionales intéressés.

Les Alliés ont passé en revue les événements concernant Berlin et l'Allemagne dans son ensemble. Ils ont noté que, depuis la session ministérielle de décembre 1977, la situation à Berlin et alentour avait, dans l'ensemble, été exempte de perturbations majeures, mais que les difficultés avaient subsisté dans certains domaines importants. Ils ont réaffirmé les positions de l'Alliance déjà exprimées dans le passé, en particulier la conviction que le strict respect et la pleine application de toutes les dispositions de l'accord quadripartite du 3 septembre 1971 sont essentiels pour l'approfondissement de la détente, la sauvegarde de la sécurité et le développement de la coopération dans l'ensemble de l'Europe.

Les Alliés demeurent fermement décidés à rechercher des relations aussi positives et constructives que possible avec l'Union soviétique et les autres pays d'Europe de l'Est, estimant que de telles relations sont indispensables à la paix internationale. Ils ont réaffirmé leur conviction que le resserrement des contacts et l'amélioration de la compréhension devraient être encore encouragés, en vue d'élargir la base d'une détente plus authentique et plus durable.

Les Alliés restent convaincus que la pleine application des dispositions de l'Acte final de la CSCE est d'une importance capitale pour l'amélioration des relations Est-Ouest. Les Alliés se sont félicités de l'examen approfondi dont la mise en œuvre avait fait l'objet à Belgrade, et ils ont noté qu'il est désormais établi que les droits de l'homme et les questions humanitaires constituent de légitimes sujets de préoccupation pour la communauté internationale. Ils ont rappelé que tous les Etats participants avaient

réaffirmé leur résolution d'appliquer intégralement l'Acte final d'Helsinki ainsi que leur volonté de poursuivre le processus multilatéral engagé par la CSCE. Ils ont regretté que la réunion de Belgrade n'ait pas abouti à un résultat plus substantiel; ils ont souligné l'importance d'une meilleure application de toutes les dispositions de l'Acte final afin que, lors de la réunion de Madrid en 1980, l'examen de la mise en œuvre fasse apparaître de nettes améliorations non seulement dans les relations entre Etats, mais aussi dans la vie des individus. A cet égard, ils ont estimé incompatible avec l'Acte final et avec la détente le fait que l'Union soviétique et certains autres pays d'Europe de l'Est se sont abstenus de reconnaître à leurs citoyens le droit d'agir conformément aux dispositions du document d'Helsinki sans encourir de répression.

Les dirigeants alliés ont réaffirmé leur détermination de s'employer énergiquement à promouvoir un système économique mondial plus efficace et plus équitable. Les gouvernements des pays de l'Alliance ont montré depuis longtemps, par les efforts accomplis pour accroître leur aide aux pays en développement, l'importance qu'ils attachent à cet objectif. Ils appellent les pays du Pacte de Varsovie à participer pleinement à cette entreprise.

La coopération internationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'environnement peut elle aussi contribuer à l'instauration d'un monde meilleur. A cet égard, les dirigeants alliés ont pris note avec satisfaction des résultats des travaux du Comité scientifique de l'OTAN, qui vient de célébrer son vingtième anniversaire, et du Comité sur les défis de la société moderne.

Ayant à l'esprit les dispositions de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, les dirigeants alliés ont reconnu combien il est important de disposer d'une base saine pour continuer d'améliorer la situation économique et sociale des peuples de leurs pays. Pour certains membres de l'Alliance les difficultés que présente le maintien d'une croissance économique suffisante et soutenue affectent la possibilité de poursuivre un effort de défense efficace. Outre l'assistance et la coopération alliées dans le domaine de la défense, ces pays ont également besoin d'une aide et d'une coopération économiques destinées à les soutenir dans la réalisation de leurs programmes de développement et dans l'amélioration du niveau de vie de leurs peuples. A cette fin, le Secrétaire général a été invité à mener une étude, en tenant compte des efforts déjà poursuivis par d'autres membres de l'Alliance sur le plan bilatéral et dans le cadre d'autres organisations, et à faire rapport au Conseil sur la façon dont ce problème pourrait être traité.

Les Alliés ont noté avec satisfaction la rencontre des premiers ministres de la Grèce et de la Turquie. Ils ont exprimé l'espoir que ce dialogue sur les questions bilatérales contribuera à résoudre les différends entre les deux pays.

Les Alliés ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent au renforcement de la cohésion et de la solidarité, en particulier sur le flanc Sud-Est. Ils ont formulé l'espoir que les problèmes existants trouveront leur solution et qu'une pleine coopération pour-

rait reprendre entre les membres de l'Alliance dans tous les secteurs du domaine de la défense.

Après avoir analysé la situation au Proche-Orient, les dirigeants alliés ont exprimé l'espoir que la recherche d'un règlement général dans cette région serait poursuivie. Ils ont appelé instamment toutes les parties intéressées à redoubler d'efforts pour parvenir à une paix juste et durable.

Les efforts que déploient les Alliés pour réduire les tensions entre l'Est et l'Ouest et pour décourager les tentatives éventuelles d'utiliser la puissance militaire à des fins politiques ne pourront aboutir que s'ils se poursuivent dans le contexte d'un équilibre militaire stable. Un tel équilibre leur permettrait de poursuivre leur politique de détente en toute sécurité et avec confiance.

Les dirigeants alliés ont exprimé leur préoccupation devant le développement continu du potentiel offensif du Pacte de Varsovie. Face à une telle situation, et malgré les affirmations soviétiques selon lesquelles ces vastes moyens militaires ne sont pas destinés à menacer la sécurité des pays de l'Alliance, ceux-ci ne peuvent que continuer à suivre deux voies complémentaires: d'une part, renforcer leur capacité défensive, et de l'autre chercher à promouvoir la négociation et la conclusion d'accords de désarmement et de contrôle des armements. Les Alliés emprunteront chaque fois que possible cette seconde voie, mais des progrès dans cette direction dépendent nécessairement de l'adoption d'une attitude positive par les pays du Pacte de Varsovie.

Les dirigeants alliés reconnaissent qu'une limitation effective et vérifiable des armements allant en particulier dans le sens d'une correction des déséquilibres existant en Europe dans le domaine conventionnel est une condition indispensable à l'amélioration durable des relations Est-Ouest et à la consolidation de la paix.

Les dirigeants alliés ont analysé les conversations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques. Ils ont accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans les négociations et ont exprimé leur soutien pour les efforts déployés par les Etats-Unis en vue de conclure un accord qui tienne compte des intérêts et préoccupations des Alliés dans le domaine de la sécurité, qui améliore la stabilité stratégique et qui maintienne la dissuasion.

En ce qui concerne les réductions mutuelles et équilibrées de forces, les Alliés qui participent aux négociations de Vienne ont réaffirmé leur engagement dans ces négociations, qu'ils avaient proposées pour la première fois à la réunion ministérielle de Reykjavik il y a dix ans, ainsi que leur détermination de les poursuivre jusqu'à une conclusion satisfaisante. Ils ont confirmé leur adhésion à l'objectif convenu des négociations, qui est de contribuer à l'établissement de relations plus stables et au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. Cet objectif pourrait être atteint s'il était donné suite à leur proposition tendant à instaurer une parité approximative entre les forces terrestres présentes dans la zone de réductions grâce à la fixation d'un plafond collectif commun s'appliquant aux effectifs des forces terrestres et à une réduction de la disparité dans le domaine des chars.

Ils ont appelé l'attention sur l'importante initiative nouvelle qu'ils avaient prise le 19 avril dans le cadre des négociations et à laquelle ils comptent maintenant recevoir une réponse valable et constructive des pays participants du Pacte de Varsovie. Ces Alliés estiment que la discussion sur les données à Vienne est un élément essentiel des efforts tendant à faire aboutir les négociations à un résultat satisfaisant et que la clarification de la base des données est donc déterminante pour que des progrès substantiels soient réalisés dans ces négociations.

Ces Alliés déclarent qu'ils proposeront qu'une réunion des négociations soit organisée au niveau des ministres des affaires étrangères à une date appropriée pour autant que des progrès substantiels aient été enregistrés dans la négociation et dans la mesure où une réunion à ce niveau peut effectivement contribuer à la conclusion rapide d'un accord mutuellement satisfaisant.

Les Alliés se sont félicités de la tenue de la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement. Ils ont exprimé la volonté d'y participer dans un esprit constructif et l'espoir que cette importante conférence permettrait d'arriver à des résultats tangibles. Les dirigeants alliés se sont accordés à considérer que, en raison du pouvoir destructeur des armements modernes, du danger de la prolifération des armes nucléaires, des besoins des pays en développement et des exigences de leurs propres sociétés, une coopération sur toute une gamme de problèmes de désarmement et de limitation des armements s'impose d'urgence entre tous les pays. Des progrès dans ce sens ne pourraient que contribuer à la prospérité internationale et faciliter l'accroissement nécessaire des sommes consacrées au développement. Les Alliés ont réaffirmé leur intention de persévérer, par la négociation, dans la voie de mesures réalistes et vérifiables de désarmement et de limitation des armements propres à accroître la stabilité, à réduire les niveaux de forces et à promouvoir la sécurité. Dans cette optique, ils sont convenus d'utiliser de façon plus complète les mécanismes de l'Alliance pour procéder à des consultations approfondies sur les problèmes de limitation des armements et de désarmement.

Tant qu'il ne deviendra pas possible d'aboutir, par des accords réalistes et vérifiables de réduction de forces, à un équilibre satisfaisant entre des forces de niveaux moins élevés, les Alliés continueront de dégager les ressources nécessaires pour moderniser et renforcer leurs propres forces dans la mesure requise pour assurer la dissuasion et la défense. Ils poursuivront les efforts qu'ils ont entrepris pour assurer le maintien et le développement de la forte capacité industrielle et technique essentielle à la défense de l'Alliance dans son ensemble. L'acquisition d'armements de la génération actuelle et de la suivante exigera une utilisation optimale des ressources de défense et un approfondissement de la coopération dans le domaine des armements. A cet égard, les Alliés se sont félicités des mesures qui ont été prises, comme convenu à Londres, afin d'intensifier le dialogue transatlantique. Ils sont convaincus qu'il est possible d'améliorer l'efficacité de leurs forces en développant l'interopérabilité et la standardisation

des matériels et les procédures de planification de l'équipement de défense.

Inscrivant leurs débats dans le cadre de l'étude des tendances à long terme des relations Est-Ouest et d'autres questions affectant la sécurité occidentale, les dirigeants des Etats qui participent à la structure de défense intégrée de l'Alliance ont examiné le 31 mai un rapport sur le Programme de défense à long terme, établi par leurs Ministres de la défense selon le mandat reçu à la réunion au sommet de Londres de mai 1977.

Ils ont noté avec satisfaction que le Programme de défense à long terme mettait l'accent sur le développement des efforts de coopération et sur la nécessité de projeter à plus long terme la planification coordonnée de la défense de l'OTAN. Les dirigeants de ces Etats ont entériné des programmes spécifiques approuvés par les Ministres de la défense et visant à améliorer l'état de préparation des forces de l'OTAN et la mobilisation des réserves, à renforcer les défenses aériennes de l'OTAN, à contrecarrer l'emploi des moyens de guerre électronique, à améliorer le potentiel naval de l'OTAN, à fournir un soutien logistique plus efficace à toutes les forces de l'OTAN et à perfectionner l'organisation du commandement, du contrôle et des télécommunications de l'OTAN. Ils ont approuvé des programmes conçus pour accélérer l'acheminement de renforts importants vers les zones de l'avant en temps de crise et envisageant l'utilisation de moyens civils de transport aérien, maritime et terrestre et d'installations d'infrastructure nationales; ils ont accueilli notamment avec satisfaction l'intention exprimée par les Etats-Unis d'entreposer, d'ici à 1982, les matériels lourds de trois divisions américaines supplémentaires dans la région Centre du Commandement allié en Europe, tout en reconnaissant que les Alliés européens devraient fournir les installations de soutien et autres facilités correspondantes. Ils ont également pris note avec intérêt des travaux en cours au Groupe des plans nucléaires pour répondre aux besoins de modernisation des forces nucléaires de théâtre d'opérations.

Ces dirigeants alliés ont noté comme un fait positif que la quasi-totalité des pays avaient fait connaître leur intention d'ajuster leurs plans de financement de la défense selon les dispositions de la Directive ministérielle de 1977 visant à accroître les dépenses de défense d'environ 3% l'an en valeur réelle. Ils ont également souligné qu'il importait de s'efforcer de faire l'usage le plus efficace des ressources disponibles ou prévues pour la défense, en accroissant le degré de coopération et de rationalisation; ils ont noté avec satisfaction l'importance attachée à cet aspect du Programme de défense à long terme.

Ces dirigeants alliés ont déclaré apporter leur appui au Programme de défense à long terme présenté par leurs Ministres de la défense, dans lequel ils voient une étape d'importance majeure vers l'adaptation des forces de l'OTAN aux exigences nouvelles des années 1980. Ils ont demandé que les mesures nécessaires pour lui donner suite soient entreprises avec vigueur par les autorités nationales ainsi qu'au Siège de l'OTAN et dans les quartiers généraux internationaux. A cet égard, la Turquie a souligné l'importance pour sa participation d'un soutien suffisant de

la part de ses Alliés et de la levée complète des restrictions qui lui sont imposées en ce qui concerne l'acquisition de matériels de défense.

En prenant leurs décisions, ces dirigeants alliés ont conclu qu'en l'absence de mesures équitables de limitation des armements et de désarmement, il n'était possible d'assurer un équilibre satisfaisant des forces — forces stratégiques, forces nucléaires de

théâtre d'opérations et forces classiques — qu'en intensifiant les efforts qui visent à moderniser et à renforcer le potentiel militaire de l'Alliance. Ils ont souligné que le maintien de la sécurité est indispensable pour préserver la souveraineté de leurs pays et y sauvegarder le bien-être social et les libertés individuelles, ainsi que pour promouvoir la détente.

La 25^e participation du Grand-Duché à la Foire Internationale de Bruxelles

La 25^e participation officielle du Grand-Duché de Luxembourg à la Foire Internationale de Bruxelles a été célébrée le 3 mai 1978 dans le cadre de la journée luxembourgeoise.

Le programme de la journée luxembourgeoise prévoyait notamment une visite de la Foire ainsi que du pavillon officiel luxembourgeois par Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale et des Classes moyennes, et Madame du Roy de Blicquy, Echevin de la Ville de Bruxelles et Vice-Présidente de la Foire Internationale de Bruxelles.

Des allocutions furent prononcées à l'occasion de la célébration de la 25^e participation du Grand-Duché à la Foire Internationale de Bruxelles par Madame du Roy de Blicquy, vice-présidente de la Foire Internationale de Bruxelles, en remplacement de Monsieur Pierre Van Halteren, Bourgmestre de Bruxelles, Président de la Foire Internationale de Bruxelles, retenu à l'étranger, et par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale et des Classes Moyennes.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale et des Classes Moyennes :

Monseigneur,

Suivant la tradition de Votre Auguste Famille, qui a toujours tenu à marquer son intérêt pour les rencontres commerciales de grande envergure, et reprenant le flambeau de votre Oncle, le regretté Prince Charles, Vous nous honorez, aujourd'hui, de Votre bienveillant patronage.

Votre Haute Présence ajoute à l'éclat avec lequel nous sommes heureux de célébrer la 25^e participation du Grand-Duché de Luxembourg à la Foire Internationale de Bruxelles.

Madame le Vice-Président
de la Foire Internationale de Bruxelles,

En tant que responsable du Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes, je vous remercie pour le grand honneur qui nous a été fait le jour de l'inauguration officielle de la 51^e Foire In-

ternationale de Bruxelles, à savoir la remise du diplôme célébrant notre vingt-cinquième participation à cette grande manifestation annuelle. Vous avez voulu reconnaître notre fidèle présence parmi nos amis belges, nous vous en sommes vivement reconnaissants et vous assurons que cette fidèle amitié sera régulièrement documentée à l'avenir.

Monseigneur,
Excellences,
Madame le Vice-Président
de la Foire Internationale,
Messieurs les Echevins,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un très vif plaisir que nous venons de fêter avec nos amis belges et étrangers la 25^e participation du Grand-Duché de Luxembourg à la Foire Internationale de Bruxelles.

Vous admettez volontiers avec moi que la présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier à cette manifestation commerciale de grand prestige est à considérer à coup sûr comme le gage de la longue amitié qui nous unit à la Belgique.

C'est grâce à cette amitié séculaire que fut signée en 1921 à Bruxelles la plus ancienne union économique actuellement en vigueur en Europe, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, renouvelée et ajustée dans la suite.

Les échanges économiques entre nos deux pays atteignent aujourd'hui de hauts niveaux. En 1977, le Luxembourg importait de la Belgique 36% du total de ses importations, la Belgique s'étant donc hissée à la place du 1^{er} fournisseur de notre pays, devançant à nouveau après de longues années, la République Fédérale avec 35,3%.

Dans le domaine des exportations, la Belgique ne reçoit que 20,3% du total des exportations du Luxembourg, mais occupe la 2^e place. Les chiffres cités dégagent un solde négatif au détriment du Grand-Duché. Il est vrai qu'ils comprennent aussi un flux d'affaires qui est destiné à mon pays et qui ne fait que transiter par la Belgique.

Il n'empêche qu'un effort devrait et devra encore

être fait dans le but de corriger un certain déséquilibre entre nos relations commerciales.

A titre de comparaison, je vous signale que différents pays membres du Marché Commun, hautement industrialisés participent respectivement dans nos importations et exportations de la façon suivante :

République Fédérale :	35,3% de nos importations
	28,2% de nos exportations
France :	13,9% de nos importations
	16,4% de nos exportations
Pays-Bas :	3,8% de nos importations
	5,5% de nos exportations.

Les importations du Grand-Duché proviennent jusqu'à concurrence de 92,8% de l'Europe des Neuf et nous y écoulons 76,5% de nos exportations.

Sur le plan monétaire, les effets de chute libre du dollar ont une nouvelle fois soumis le serpent européen à l'épreuve. Mais la pression sur les francs belge et luxembourgeois a pu être enrayée grâce aux interventions massives et aux efforts conjugués de nos deux pays. L'effort de préservation du pouvoir d'achat de notre commune devise se traduit avant tout dans le bon fonctionnement de l'Union Monétaire belgo-luxembourgeoise. Par rapport aux monnaies de l'ensemble des partenaires communs de l'UEBL — le franc belge a enregistré une revalorisation de 2,5% en 1977.

Dans ce Forum des Nations, où se rassemblent au-delà de 30 délégations étrangères officielles, nous avons pris place parmi les stands de pays proches et lointains de la Belgique. Et je ne peux que féliciter les créateurs et organisateurs de cette exposition, pour l'aide précieuse qu'ils apportent au développement du commerce en Europe Occidentale. Car le but de cette manifestation n'est pas seulement d'exposer et de confronter, mais surtout d'établir les multiples contacts nécessaires à la création d'un lien personnel entre les vendeurs et acheteurs.

La Foire Internationale de Bruxelles, à l'instar de la Foire Internationale de Luxembourg, se signale par son ampleur et son rayonnement. Elle s'adresse à tous, visiteurs professionnels, acheteurs, importateurs grossistes, distributeurs, détaillants et ces dizaines de milliers de visiteurs qui forment le « grand public ».

Les produits exposés sont toujours très variés et l'animation existante contribue à l'atmosphère de fête qui règne dans les différents stands.

A une époque où il s'agit plus que jamais de trouver de nouveaux débouchés pour nos produits, d'innover grâce à nos contacts avec les producteurs étrangers, l'impact d'une telle Foire se doit d'avoir des conséquences prolongées sur l'économie de nos pays.

Je m'adresserai cependant plus particulièrement à nos amis belges en les invitant à venir se renseigner chez nous au sujet des productions de nos usines et de nos petites et moyennes entreprises, à se rendre compte de la palette riche de notre secteur tertiaire

et à contribuer à l'interpénétration économique de nos deux pays.

Sans nul doute ils découvriront ainsi de nouvelles fabrications et de nouvelles possibilités de commerce documentant des sources d'approvisionnement excellent existant pratiquement à la porte de leur pays.

Si nous sommes heureux d'accueillir les hommes d'affaires belges, nous le sommes également lorsqu'il s'agit de recevoir les touristes en provenance de la Belgique.

30% des nuitées relevées dans nos établissements hôteliers sont le fait des touristes belges qui avec leurs voisins des Pays-Bas sont à l'origine des principales ressources du secteur touristique. Pour mieux les recevoir, des formules de fin de semaine gastronomiques, des arrangements de forfait et de vacances en « saison tranquille » sont pratiqués par de nombreux hôteliers.

Cette double invitation, nous la lançons à tous : Le Grand-Duché de Luxembourg vous recevra avec la gentillesse et la cordialité toutes particulières qui résultent de nos relations préférentielles et à nulles autres pareilles.

Une Foire comme celle-ci se doit d'être le vivant symbole de la lutte contre le protectionnisme qui, hélas, a tendance à renaître çà et là. Point n'est besoin de souligner que pareille tendance est mortelle pour de petites économies qui vivent du commerce extérieur. Cette reconnaissance doit inciter tous les agents économiques à faire sans discontinuer des efforts d'imagination, d'innover et de rester compétitifs à tout prix.

Les Foires Internationales sont les « temples » des bourses de l'industrie, du commerce et de la prestation de service. Elles sont un outil indispensable d'information, d'éducation et de prospection. Elles stimulent l'esprit d'initiative et d'échange d'idées de façon exemplaire.

Monseigneur,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Si notre présence officielle à la faveur d'un stand documente l'importance que nous attachons à votre manifestation et que par ce biais les visiteurs sont informés sur un échantillonnage de notre production, je note en revanche que le nombre des exposants individuels est cette année quelque peu modeste. Mais il y a toujours moyen de mieux faire et j'engagerai nos agents économiques à aller dans ce sens à l'avenir.

Retenons par ailleurs l'excellente occasion fournie aux industriels et commerçants de nos deux pays d'organiser des rendez-vous « à la carte ».

J'aimerais, pour terminer, féliciter les organisateurs et les exposants et ceux dont on oublie trop souvent l'efficacité, c'est-à-dire ces centaines de collaborateurs anonymes, dont le concours précieux rend opérationnelle cette merveilleuse exposition.

Que les mérites à eux tous trouvent une juste récompense !

Le système monétaire luxembourgeois

L'origine de notre système monétaire basé sur le franc remonte à la Révolution française où notre pays faisait partie de la zone du franc de germinal, an XI.

Malgré les florins, les thalers, les marks-or et papier qui par après, au gré des vicissitudes de notre histoire, devaient avoir cours chez nous, le pays resta fondamentalement fidèle au franc.

Par la loi du 20 décembre 1848 le Grand-Duché créa sa propre unité de compte en imposant l'obligation d'exprimer à partir du 1^{er} janvier 1849 toutes les sommes dans les actes publics et administratifs en francs et centimes.

C'est enfin l'art. 22 de la convention du 25 juillet 1921, établissant l'union économique belgo-luxembourgeoise, qui est le point de départ du régime d'association monétaire entre la Belgique et le Luxembourg et en même temps de notre statut monétaire actuel.

Le système a été perfectionné en cours de route notamment par les conventions du 23 mai 1935 et du 29 janvier 1963. Ce sont plus particulièrement les dispositions du protocole de 1963 qui déterminent actuellement notre régime monétaire.

Son article 1^{er} dispose qu'« ont cours légal au Grand-Duché de Luxembourg et force libératoire illimitée dans les paiements les billets de l'Etat luxembourgeois, les billets de la Banque Nationale de Belgique, les billets de l'Etat belge ainsi que les billets de la Banque Internationale à Luxembourg ». La même règle vaut pour les monnaies métalliques des deux Etats.

La plus grande partie du volume de la circulation monétaire au Grand-Duché est constituée par le franc belge qui sert également de véhicule dans les règlements du commerce extérieur et dans les transactions internationales. Les limites tracées à la circulation et à l'import de la monnaie luxembourgeoise sont fixées de commun accord entre les deux gouvernements.

La monnaie fiduciaire luxembourgeoise étant actuellement assimilée à la monnaie fiduciaire de la Trésorerie belge, le plafond de la circulation luxembourgeoise correspond au rapport des populations respectives des deux pays, augmenté d'un montant absolu de 150 millions de francs. Comme le plafond de la monnaie du Trésor belge est actuellement fixé à 12 milliards, celui de la circulation fiduciaire luxembourgeoise peut aller jusqu'à 558 millions de francs, y compris les 50 millions du droit d'émission de la Banque Internationale à Luxembourg.

Les billets luxembourgeois sont échangés au pair contre les billets belges, sans frais ni commissions pour le porteur, dans tous les sièges de la Banque Nationale de Belgique, tant au Grand-Duché qu'en Belgique.

Le protocole monétaire prévoit que le taux de change entre les deux monnaies et la politique de taux de change à l'égard des monnaies des pays tiers sont fixés et modifiés de commun accord entre les deux pays. L'article 3 du protocole précise que le gouvernement luxembourgeois conformera sa politique monétaire à celle suivie par le gouvernement belge, tout en se réservant la faculté de recourir à des méthodes d'application propres.

Ces textes donnent au Luxembourg voix au chapitre lors de toute décision sur une modification du taux de change des deux monnaies et lui permettent de plus de maintenir et de développer les caractéristiques propres de sa structure bancaire et boursière.

L'article 4 du protocole précise que le Gouvernement luxembourgeois introduit et applique la même législation que la Belgique en ce qui concerne le contrôle des changes. Un institut belgo-luxembourgeois du change a été créé à ces fins le 20 juillet 1945.

Une autre particularité du système monétaire luxembourgeois est l'absence d'une banque centrale et donc aussi, en pratique, l'absence du réescompte des effets de commerce luxembourgeois. L'article 6 du protocole prévoit cependant la possibilité pour l'Etat et l'économie luxembourgeoise d'avoir accès aux crédits susceptibles d'être accordés par la Banque Nationale de Belgique. La ligne du crédit du Grand-Duché auprès de la Banque centrale belge est ainsi fixée actuellement à 1 250 millions de francs.

Le statut monétaire luxembourgeois actuel est donc caractérisé par la circulation dans le pays, avec égal pouvoir libératoire, d'une monnaie nationale (le franc luxembourgeois) et d'une monnaie étrangère (le franc belge). L'émission des monnaies luxembourgeoises, en l'absence d'une banque centrale, se fait par la Caisse Générale de l'Etat dont la gestion est confiée à la Caisse d'Epargne de l'Etat — Banque de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

L'essentiel de la circulation en monnaie fiduciaire au Luxembourg se fait cependant en francs belges et le franc luxembourgeois, tout en étant un instrument effectif de paiement, est en fin de compte beaucoup plus une expression du maintien de la souveraineté monétaire luxembourgeoise, un étalon des valeurs et une monnaie de compte.

Retenons encore qu'en 1945 le Grand-Duché est devenu individuellement membre du Fonds Monétaire International et que la valeur de son franc y est déclarée avec la même teneur en or que celle du franc belge. Après la dévaluation de 1949 la teneur en or du franc des deux pays était arrêtée à 17,77 mg et lors de leur revalorisation en 1972 elle a été portée à 18,2639 mg d'or fin.

(Source : Rapport et bilans de la Caisse d'Epargne de l'Etat, exercice 1977.)

Le marché financier luxembourgeois

Nouvelle année record dans le secteur des services financiers qui a été marqué par des résultats très encourageants, surtout comparé aux domaines d'activité industrielle.

Le nombre des banques au Grand-Duché de Luxembourg a progressé de 10 unités par rapport à 1976, ce qui nous amène à 94 banques installées sur la place financière du pays fin décembre 1977.

Ces établissements ont occupé 6 308 personnes, ce qui correspond à un accroissement de 275 unités par rapport à l'année précédente.

Quant au total des sommes de bilan de l'ensemble des instituts bancaires et financiers, il s'est chiffré à 2 115 milliards de francs, ce qui représente une progression de 23% au cours de l'année.

L'exercice 1977, avec un volume d'émissions de 15 008 millions de dollars, se révèle comme une année record de l'offre d'obligations sur l'euro-marché.

Les importants déficits enregistrés dans la balance des opérations courantes dans de nombreux pays ont contraint ceux-ci à recourir d'une façon accrue aux marchés internationaux des capitaux, afin d'en assurer le financement. Cette observation vaut aussi bien pour certains pays industrialisés que pour des pays dits en voie de développement.

Par ailleurs la faiblesse de la conjoncture dans l'ensemble du monde occidental a exercé un freinage de l'activité d'investissement dans le chef des entreprises industrielles et commerciales. Les excédents des trésoreries ainsi dégagés ont été de plus en plus souvent investis directement dans l'euro-marché.

D'un autre côté la baisse des taux d'intérêt à court terme, apparue depuis 1975, se poursuivait pendant les 6 premiers mois de l'année écoulée.

Ce phénomène a eu pour conséquence que les placements de capitaux à court terme n'ont exercé qu'une force d'attraction insuffisante et favorisé en revanche les investissements en valeur à revenu fixe. En ce qui concerne les monnaies d'émission, le dollar américain a confirmé sa position dominante : près de 65% des emprunts obligataires en effet étaient émis dans cette monnaie. Ce rôle assumé par la devise américaine est d'autant plus remarquable que cette monnaie a connu pas mal d'aléas sur les marchés des changes tout au long de 1977.

Ce n'est que vers la fin de l'année que le secteur des euro-émissions en dollars américains a commencé à se ressentir négativement de cette évolution. Quant au DM son intervention a nettement gagné en importance dans les émissions, sa part s'établissant à 24% contre 18% en 1976.

Ce gain de faveur de la monnaie allemande s'explique d'une part par la demande croissante émanant d'investisseurs allemands recherchant une rémunération supérieure aux conditions offertes par le marché domestique allemand et d'autre part, par la stabilité même de cette monnaie qui a constitué un atout de plus en plus décisif face à la faiblesse du dollar.

Finalement la gamme des monnaies d'émission s'est étendue en 1977 en faisant notamment apparaître la livre sterling pour la première fois depuis 1972, ainsi que le Yen qui est intervenu dans deux emprunts.

Sur le marché des euro-crédits la reprise annoncée en 1976 s'est affirmée en 1977, ce qui a fait qu'un nouveau record a été battu avec un volume alloué de 38 milliards de dollars.

Ce sont les pays industrialisés qui, en drainant presque 35% du total des crédits octroyés, ont été les principaux bénéficiaires.

Un tiers du marché a été occupé par les pays en voie de développement non producteurs de pétrole, alors qu'un peu plus de 20% des capitaux ont pris le chemin des pays membres de l'OPEP.

Pour ce qui est des pays de l'Est, leur activité d'emprunt a intéressé à peu près 10% du total des liquidités mises en jeu.

Le phénomène de concurrence très serré qui a caractérisé ce marché a eu pour effet de rapprocher davantage encore les marges avec lesquelles opèrent les instituts prêteurs. C'est ainsi que les emprunts les plus importants, contractés par les débiteurs de 1^{er} ordre, ont été fixés à moins de 1% au-dessus du Libor (London Interbank Offered Rate).

Pour ce qui est de la durée moyenne des crédits, on a également assisté à leur allongement. La durée en question a pu dans certains cas aller jusqu'à 10 ans.

En 1977, davantage qu'en 1976, mais autant qu'en 1975, le poids du futur proche a pesé sur les différents marchés financiers, les opérateurs anticipant les données à venir de leurs économies.

Ce rôle d'anticipation des bourses de valeur permet de comprendre le paradoxe apparent qui ressort d'une analyse comparée des résultats boursiers de 1977.

Ainsi la Grande-Bretagne, en dépit d'une croissance nulle, a enregistré la meilleure performance de l'année avec une progression de 35% des valeurs industrielles cotées au Stock Exchange de Londres.

Il s'agit là de la traduction de l'optimisme qui commence à naître Outre Manche et qui se base sur les résultats enregistrés dernièrement dans la lutte anti-inflationniste et sur le front de la monnaie nationale.

Inversément, c'est le marché de New-York qui a enregistré un repli de près de 20%. Les causes en sont sans nul doute l'incertitude des investisseurs à propos d'indicateurs tels que le taux de croissance, les taux d'intérêts, ainsi que l'inflation.

Dans les autres pays on a observé une faible variation des résultats boursiers par rapport à 1976.

La Bourse de Luxembourg a été marquée par une évolution différenciée suivant les grands secteurs. Dans le domaine des actions indigènes on a assisté à la chute escomptée des valeurs de la sidérurgie, alors que les titres bancaires se sont maintenus à un niveau appréciable.

Succès et échecs sont apparus souvent simultanément à l'intérieur d'une même branche.

Le secteur des émissions libellées en francs luxembourgeois s'est bien tenu durant la majeure partie de l'année.

Le relèvement du taux d'escompte belge en fin d'année a quelque peu pesé dans ce contexte, mais

les résultats sur l'ensemble de l'année restent largement favorables.

(Source : Rapport et bilans de la Caisse d'Épargne de l'État, exercice 1977.)

L'évolution de l'épargne au Grand-Duché

Le revirement qui s'était produit en 1975 sur le terrain de l'épargne sous l'influence de la crise économique, revirement qui s'était confirmé en 1976 dans une mesure moindre, a continué et s'est même renforcé pendant l'exercice 1977. L'excédent favorable sur les comptes d'épargne (intérêts et prime de fidélité compris) a même dépassé de 275 236 910 francs le chiffre exceptionnel de 1975. L'exercice 1977 est toujours dominé par la crise économique en se plaçant sous le signe de l'abondance des liquidités et accuse au fond le même mouvement que celui qui s'était produit de 1929 à 1932 lors de la première crise mondiale. Il n'existe nul doute que la détérioration de la situation économique de notre pays qui s'est accentuée en 1977 et dont le cortège des conséquences telles que chômage, réduction des salaires, perspectives d'une préretraite ainsi que les prévisions pessimistes pour 1978, a empreint d'une façon significative les dispositions des épargnants en les incitant à épargner davantage.

Au courant de l'année 1977 les excédents mensuels, qui ont été plus élevés qu'en 1976 et qui n'ont à aucune époque accusé une désépargne, font apparaître, à l'exception des mois de mars et de juin, une progression constante. Le solde des dépôts d'épargne au 31 décembre 1977 s'élève à 24 971 218 614,— francs contre 21 460 084 676,— francs en 1976. L'analyse des différentes catégories de dépôts révèle que les dépôts ordinaires, payables à vue, représentent une proportion de 76,12% avec un chiffre de 19 009 millions de francs contre 16 423 millions en 1976. Cette proportion est légèrement inférieure à celle de 1976 et à celle de 1975. La légère variation a surtout profité aux dépôts de l'épargne professionnelle, c.-à-d. une épargne bloquée pendant un certain temps et aux dépôts à terme de 10 ans. Pour le reste les dépôts à terme se sont maintenus à un pourcentage presque équivalent à celui de 1976 en se situant à 12,44% de l'ensemble des dépôts d'épargne contre 12,9% en 1976. 0,13% appartiennent aux dépôts d'épargne indexée introduits à partir du 1^{er} janvier 1977, et 11,31% restent dévolus au système de l'épargne des jeunes qui est passé de 906 millions à 1 057 millions et l'épargne professionnelle qui est passée de 1 347 millions à 1 767 millions de francs.

L'avoir moyen sur l'ensemble de tous les comptes d'épargne par compte est passé de 83 700,— à 96 000,— francs.

Les intérêts capitalisés s'élèvent à 1 185 877 889,— francs en 1977 contre 1 042 869 858,— francs en

1976. La prime de fidélité s'élève à 111 639 579,— francs en 1977 contre 95 659 323,— francs en 1976. Les mouvements totaux sur les comptes généraux accusent un chiffre global de 15,7 milliards contre 14,7 milliards de francs en 1976.

Pendant l'année 1977 les taux bonifiés sur les comptes d'épargne sont restés les mêmes qu'à la fin de 1976, la Caisse d'Épargne de l'État n'ayant pas jugé justifiable de baisser les taux à l'instar de certains pays de la Communauté, quoique un mouvement de baisse des taux d'intérêt se soit incontestablement affirmé.

La nouvelle catégorie de comptes introduits le 1^{er} janvier 1977, savoir les plans d'épargne indexée, n'ont pas remporté le succès escompté malgré l'innovation qu'ils présentent et la certaine garantie qu'ils comportent. D'une façon générale le public a opté pour la liquidité et a boudé les systèmes d'épargne qui exigent un engagement continu, même à moyen terme. Les plans indexés dont le taux d'intérêt est lié au taux moyen d'inflation annuel ont rapporté un taux de 7,2% l'an, qui est inférieur de 0,05% au taux des dépôts à 5 ans. Le taux moyen d'inflation était de 6,7%.

Il semble que les mouvements enregistrés pendant l'exercice sous revue sur les comptes d'épargne procèdent d'une idée de thésaurisation due au caractère instable et incertain de la conjoncture économique présente et future. L'interférence des capitaux d'épargne et des capitaux du marché monétaire n'est pas établie et ne devrait pas jouer malgré la baisse constante des taux du marché de l'argent enregistrée en 1977, quoique certains mouvements d'une catégorie vers l'autre ne soient pas exclus. Les épargnants qui tendent à préserver leur patrimoine des effets négatifs de l'inflation se trouvent embarrassés, ne sachant où trouver une valeur sûre et stable leur garantissant la sauvegarde de leur substance tout en rapportant de plus un quelconque intérêt. Ignorant les graves problèmes financiers qui tracassent les experts financiers, l'épargnant moyen s'en réfère d'habitude au placement de bon père de famille et continue à déposer son argent sur le livret d'épargne qui est demeuré une valeur refuge lui permettant d'en disposer au moment opportun et qui lui offre de plus la garantie de l'État dont l'importance devient de plus en plus significative.

(Source : Rapport et bilans de la Caisse d'Épargne de l'État, exercice 1977.)

La situation financière de la Caisse d'Epargne de l'Etat

Le Bilan

1. Somme du bilan

Au 31 décembre 1977 le total des ressources et emplois s'élève à 95,9 milliards de francs, soit un montant inférieur de 2,4 milliards au résultat enregistré à la fin de l'année 1976.

Cette apparente stagnation résulte essentiellement du fait que le bilan antérieur avait dû enregistrer

un chevauchement d'une série d'opérations particulièrement importantes dans le secteur interbancaire, ce qui avait provoqué sa hausse extraordinaire.

Soulignons cependant que dans les secteurs plus traditionnels de son activité l'établissement a connu une progression parfaitement normale.

Le tableau ci-après, montrant le développement de la masse bilantaire depuis 1970, met bien en évidence la hausse exceptionnelle de l'année 1976 qui est à l'origine du phénomène ici commenté.

Exercice	Somme du bilan en millions de francs	Evolution en millions de francs	en %
1970	28 241,9	+ 4 690,8	+ 19,9
1971	33 736,8	+ 5 494,9	+ 19,4
1972	43 000,8	+ 9 264,0	+ 27,5
1973	52 001,5	+ 9 000,7	+ 20,9
1974	63 731,1	+ 11 729,6	+ 22,5
1975	71 267,1	+ 7 536,0	+ 11,8
1976	98 369,6	+ 27 102,5	+ 38,0
1977	95 998,8	- 2 370,8	- 2,4

2. Passif

Comme déjà dit le gonflement spectaculaire du bilan de 1976 par rapport à l'exercice antérieur était imputable en majeure partie à diverses opérations interbancaires exécutées par la Caisse d'Epargne dans le cadre de l'orientation spécifique de la place financière de Luxembourg.

Tout en confirmant notre attitude fondamentalement positive à l'égard de ce secteur d'activité, nous n'avons pas manqué à l'époque d'en souligner le caractère exceptionnel pour notre établissement, notamment quant au volume des affaires traitées.

En 1977, un certain nombre de placements spéciaux ainsi effectués sont venus à échéance, ce qui a eu pour résultat de diminuer d'autant le total au passif du bilan des engagements à terme envers les banques. Compte tenu du fait que la progression des engagements à vue a été plus lente que le dénouement progressif des opérations à terme, l'ensemble de la rubrique « Engagements envers les banques à vue et à terme » a régressé de quelque 10,6 milliards de francs par rapport à son niveau de 1976.

Etant donné que dans les trois années à venir d'autres opérations de ce type arriveront à maturité, il n'est pas exclu que durant ce laps de temps le bilan continuera d'en ressentir l'incidence compressive.

Service traditionnel entre tous de notre institut, les dépôts sur livrets d'épargne ont de leur côté atteint un nouveau sommet en s'établissant en fin d'année à 24,9 milliards, intérêts et prime de fidélité compris. L'augmentation par rapport à 1976 est donc de 3,5 milliards ou de 16,4%, soit un rythme de progression annuelle supérieur à celui enregistré en 1975, précédente année de record.

L'excédent des versements sur les remboursements au cours de l'année se chiffre à 2,2 milliards. Comme

dans le passé l'essentiel de cet afflux d'argent frais s'est orienté vers la formule du livret à vue, où la durée d'immobilisation moyenne est cependant de 31,9 mois.

La rubrique des dépôts à vue et comptes courants a globalement progressé de 1,3 milliards de francs pour atteindre le montant de 17,0 milliards au 31 décembre.

Ce résultat, déjà appréciable, est cependant encore surpassé par le volume croissant des dépôts à terme, dont le total s'élève désormais à 18,6 milliards contre 15,6 milliards en 1976. Cette catégorie de dépôts se compose en majeure partie de placements en francs belges ou luxembourgeois d'une échéance inférieure ou égale à 1 an. Signalons toutefois que la rubrique en question renferme également les bons de caisse émis par la Caisse d'Epargne, en l'occurrence des certificats d'épargne au porteur qui interviennent pour quelque 490 millions dans le montant global ici indiqué.

Parmi les éléments du passif de moindre importance il y a lieu de relever les comptes fiduciaires qui ont leur correspondant à l'actif du bilan et qui sont concernés en premier lieu par les avoirs des divers fonds d'investissement à l'égard desquels la Caisse d'Epargne assume la fonction de banque dépositaire. Des détails sur ces fonds peuvent être trouvés dans le chapitre consacré à la description de l'activité du Service des Titres. Qu'il soit seulement relevé à cet endroit que ces comptes se chiffrent à 680 millions et sont en augmentation de près de 30% par rapport à leur niveau de l'année précédente.

Les engagements envers les établissements financiers non bancaires (établissements privés et instituts créés entre Etats) se sont eux aussi accrus dans une proportion importante en passant de 157 millions de francs en 1976 à 223 millions.

La rubrique « Divers » résume l'état de trois postes très différents qui sont le fonds de pension en faveur du personnel, les provisions pour dettes latentes ainsi que les comptes transitoires ou de régularisation. La diminution de 232 millions de l'ensemble de cette rubrique est exclusivement imputable au recul de sa dernière composante qui concerne des comptes dont l'existence est en relation avec l'obligation qui est faite au comptable bancaire de respecter une stricte annuité des bilans.

En ce qui concerne le « Non exigible », il se compose de divers postes de réserves et de provisions ainsi que des comptes de résultats (bénéfice et bénéfice reporté). A la fin de l'exercice sous revue il s'élève à 3,8 milliards de francs contre 3,4 milliards précédemment.

Le tableau qui suit reprend en résumé l'état et l'évolution des principales catégories du passif :

PASSIF	en millions de francs		Evolution 77/76
	1976	1977	
1. Créances privilégiées	0,6	0,6	—
2. Valeurs à payer à court terme	11,7	12,5	+ 0,8
3. Engagements envers les banques à vue et à terme	39 003,9	28 337,1	—10 666,8
4. Etablissements financiers non bancaires	157,6	233,6	+ 76,0
5. Dépôts à vue et comptes courants	15 672,8	17 010,0	+ 1 337,2
6. Dépôts à terme *	15 680,4	18 686,3	+ 3 005,9
7. Livrets d'épargne	21 460,0	24 971,2	+ 3 511,2
8. Créanciers divers	305,3	258,5	— 46,8
9. Divers **	2 149,9	2 242,9	+ 93,0
10. Comptes fiduciaires	526,7	680,9	+ 154,2
11. Non exigible	3 400,7	3 565,2	+ 164,5
	98 369,6	95 998,8	— 2 370,8

*y compris les bons de caisse

** — Fonds de pensions en faveur du personnel
— Provisions pour dettes latentes
— Comptes transitoires ou de régularisation

3. Actif

Les observations initialement faites lors de l'examen du passif au sujet de la phase de retour du balancier dans laquelle sont désormais engagées certaines interventions de la Caisse d'Épargne sur les euro-marchés, reçoivent une première confirmation à l'étude comparative des principaux postes de l'actif. C'est dans ce sens qu'ils conviennent en effet d'interpréter la régression importante en volume (—10,1 milliards de francs) qui caractérise la rubrique des avoirs en banque à terme. Le parallélisme avec le mouvement des dépôts interbancaires à terme, dont les avoirs englobent la contrepartie, apparaît avec plus d'évidence encore en précisant qu'à l'intérieur de la rubrique en question l'effet de recul a porté essentiellement sur les avoirs libellés en devises, alors que les placements de l'établissement en francs ont au contraire progressé de façon notable. En fonction du dénouement progressif au cours des 3 prochains exercices de la quasi-totalité des engagements spéciaux contractés en 1976, la prudence incite à prévoir pour cette période le maintien d'un certain rythme de décroissance du volume global renseigné au bilan de nos avoirs à terme auprès d'autres instituts bancaires.

Non concernées par le contexte qui précède, les disponibilités qui constituent un volant de première liquidité, atteignent au 31 décembre le chiffre de 20,8 milliards de francs contre 12,4 milliards à la fin de 1976. La trésorerie dite directe, qui comprend les sommes en caisse ainsi que les avoirs auprès des chèques postaux et des banques centrales, s'élève à 3,6 milliards. Les 17,2 milliards restants forment ce qu'il est convenu d'appeler la trésorerie indirecte et

concernant les avoirs à vue entretenus auprès de correspondants bancaires tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Environ la moitié du volume global de nos disponibilités ont d'ailleurs le caractère d'avoir auprès d'instituts bancaires établis en Belgique.

Dans le domaine des activités bancaires avec la clientèle, les prêts et crédits consentis à l'économie nationale ont connu un développement satisfaisant en s'établissant pour 1977 à 29,0 milliards de francs, soit une croissance de 2,1 milliards par rapport à l'année précédente. Il est intéressant de noter que les prêts et avances à terme, qui continuent d'intervenir pour les trois quarts environ dans le total de cette rubrique, ont progressé d'une année à l'autre de 3,1 milliards, alors que le poste des débiteurs en comptes courants et avances à vue se révèle en déclin de 1,1 milliards de francs. Ce dernier phénomène s'explique sans aucun doute par l'état morose de la conjoncture économique tout au long des 12 mois sous revue.

Les liquidités de seconde zone représentées par le portefeuille-effets ont diminué de 2,4 milliards. La composition du portefeuille est restée inchangée, les effets mobilisables du secteur public belge en constituent toujours l'élément dominant.

En ce qui concerne le portefeuille-titres, il est sujet depuis plusieurs exercices à une évolution régressive. En 1977 toutefois la contraction s'est avérée relativement peu importante (—109 millions). Les fonds publics luxembourgeois et étrangers continuent à figurer pour plus de 80% dans la contrevaletur totale des titres détenus.

La rubrique des établissements financiers non bancaires se rapporte en quasi-totalité à des avoirs et

avances à court terme, dont le montant est en légère diminution.

Sous la dénomination « Divers » sont consolidés deux postes distincts, à savoir des placements de fonds spéciaux du secteur public (investissements du crédits d'équipement) et surtout des comptes transitoires ou de régularisation. Le total de la rubrique figure au bilan pour 1,5 milliards contre 1,9 milliards en 1976.

Pour finir, l'immobilisé est passé de 1,3 milliards à 1,4 milliards, soit une augmentation de 100 mil-

lions. La valeur comptable nette (c.-à-d. moins les amortissements) des immeubles se chiffre désormais à 1,17 milliards. Les participations sont restées pratiquement inchangées avec un montant de 25 millions de francs. Le poste du matériel et mobilier est lui aussi inscrit pour quelque 25 millions, alors que les créances sur les sociétés affiliées non bancaires atteignent en fin d'exercice 220 millions de francs.

Le tableau comparatif des principales rubriques de l'actif se présente en conclusion comme suit :

ACTIF	en millions de francs		Evolution 77/76
	1976	1977	
1. Disponibilités	12 407,9	20 870,2	+ 8 462,3
2. Valeurs à recevoir à court terme	46,7	60,8	+ 14,1
3. Avoirs en banque à terme	42 981,9	32 854,8	+10 127,1
4. Etablissements financiers non bancaires	1 360,2	1 152,7	— 207,5
5. Portefeuille-effets	9 068,1	6 666,1	— 2 402,0
6. Prêts et crédits	26 903,4	29 002,9	+ 2 099,5
7. Portefeuille-titres	1 823,1	1 714,1	— 109,0
8. Divers *	1 907,9	1 553,8	— 354,1
9. Comptes fiduciaires	526,7	680,9	+ 154,2
10. Immobilisé	1 343,7	1 442,5	+ 98,8
	98 369,6	95 998,8	— 2 370,8

* — Investissements du crédit d'équipement
— Comptes transitoires ou de régularisation

Le Compte des Profits et Pertes

1. Crédit

Les revenus réalisés au cours de 1977 par la Caisse d'Epargne s'élèvent au total à 7,1 milliards de francs, ce qui constitue un supplément de recettes de près de 260 millions par rapport à l'année 1976.

La plus forte impulsion au développement positif du produit de notre activité est venue cette fois-ci des intérêts et commissions perçues en relation avec l'activité de crédit de l'établissement qui ont augmenté de 272 millions.

Les revenus découlant de nos placements interbancaires et de nos avoirs en devises ont baissé en revanche de 143 millions, conséquence notable du recul des engagements et avoirs à terme en monnaies étrangères dans le cadre du dénouement de certaines opérations spéciales sur l'euro-marché.

Les commissions pour prestations de service ainsi que les commissions diverses ont progressé quant à elles de 30 millions.

Avec 589 millions de francs le produit du portefeuille-effets révèle une progression de 63 millions par rapport à 1976.

Quant au portefeuille-titres, il a engendré des recettes de l'ordre de 125 millions de francs contre 138 millions l'année précédente, ce qui traduit un rendement déclinant d'environ 13 millions.

En ce qui concerne les autres revenus (bénéfice et commissions de change, produit des participations et des immeubles etc.), ils se chiffrent à 132 millions, soit une augmentation de 50 millions de francs.

Regroupées en tableau, les principales catégories créditrices du compte de profits et pertes ont évolué comme suit :

CRÉDIT	en millions de francs		Evolution 77/76
	1976	1977	
1. Intérêts et commissions perçues	6 071,5	6 230,6	+159,1
2. Revenu du portefeuille-effets	525,8	589,7	+ 63,9
3. Produit du portefeuille-titres	138,6	124,8	— 13,8
4. Autres revenus	81,7	132,2	+ 50,5
	6 817,6	7 077,3	+ 259,7

2. Débit

Les charges globales de l'exercice 1977 se montent à 6,8 milliards de francs contre 6,6 milliards en 1976.

Tandis que les intérêts bonifiés sur dépôts interbancaires et engagements en devises ont diminué de quelque 397 millions sous l'influence de facteurs

similaires à ceux cités lors de la présentation des revenus, les intérêts alloués sur les diverses formes de dépôt ainsi que les commissions payées se sont accrus de 342 millions. Le résultat est que l'ensemble de la rubrique « Intérêts et commissions bonifiés » a seulement diminué légèrement par rapport à l'année précédente (—55 millions).

Les frais de personnel ont augmenté de 11,6% contre 18,8% en 1976. Ainsi leur rythme de progression annuelle a été inférieur à celui des autres frais d'exploitation qui se sont élevés de 34,7%, rançon entre autres de la mécanisation croissante des services bancaires.

Les impôts, taxes et redevances sont passés de 586 millions en 1976 à 654 millions, soit un surplus de 68 millions.

La hausse importante des provisions résulte en premier lieu de diverses dotations constituées afin de créer la base financière nécessaire à certaines prestations à venir.

Les amortissements sur immobilisé ont diminué et ne se chiffrent plus qu'à quelque 35 millions de francs. La raison en est que l'établissement a provisoirement renoncé à la pratique des amortissements extraordinaires sur immeubles, jugeant que les réserves précédemment accumulées par ce biais sont suffisantes pour compresser la dépréciation réelle des immeubles dont il est propriétaire.

Compte tenu des évolutions respectives des revenus et des charges, le bénéfice net de l'exercice 1977 ressort à 195,4 millions de francs contre 174,5 millions en 1976.

Les grandes rubriques du débit du compte de profits et pertes se présentent de la façon suivante :

DÉBIT	en millions de francs		Evolution 77/76
	1976	1977	
1. Intérêts et commissions bonifiés	5 317,8	5 261,9	— 55,9
2. Personnel et organes	586,0	654,2	+ 68,2
3. Impôts, taxes et redevances	308,0	394,2	+ 86,2
4. Autres frais d'exploitation	147,6	198,9	+ 51,3
5. Provisions	177,1	325,0	+147,9
6. Amortissement	101,7	34,9	— 66,8
7. Divers	4,9	12,8	+ 7,9
8. Bénéfice net	174,5	195,4	+ 20,9
	6 817,6	7 077,3	+259,7

(Source : Rapports et bilans de la Caisse d'Epargne de l'Etat, exercice 1977.)

Les finances publiques

Les tendances globales du projet de budget pour 1979

Par rapport au budget voté de 1978 le projet de budget pour 1979 se présente comme suit :

	Budget de l'Etat				Projet * de budget 1979	Variation	
	1976 Compte général	1977 Budget définitif	1977 Compte provisoire	1978 * Budget voté		en millions	en %
<i>Budget ordinaire</i>							
Recettes	32 094,1	34 615,9	37 040,2	37 808,0	40 698,4	+2 890,4	+7,6
Dépenses	27 498,7	31 500,2	31 703,7	34 091,5	35 965,3	+1 873,6	+5,5
Solde	+4 595,4	+3 115,7	—5 336,5	+3 716,5	+4 733,1	+1 016,6
<i>Budget extraordinaire</i>							
Recettes	1 018,3	1 308,8	1 360,9	1 369,8	574,1	— 855,7	—62,5
Dépenses	5 297,4	5 136,8	6 287,0	5 588,0	6 135,0	+ 547,0	+9,8
Solde	—4 279,1	—3 828,0	—4 926,1	—4 218,2	—5 620,9	—1 402,7
<i>Budget total</i>							
Recettes	33 112,4	35 924,7	38 401,1	39 177,8	41 212,5	+2 034,7	+5,2
Dépenses	32 796,2	36 637,0	37 990,7	39 679,5	42 100,3	+2 420,8	+6,1
Solde	+316,2	—712,3	+410,4	—501,7	—887,8	—386,1

* Rappelons que les chiffres du budget voté pour 1978 ainsi que du projet de budget pour 1979 englobent un certain nombre d'éléments exceptionnels, à caractère soit conjoncturel, soit intermittent dont il convient de tenir compte dans l'interprétation de l'évolution budgétaire. Un certain nombre de dépenses ordinaires et extraordinaires sont en effet susceptibles d'être mises en compte « hors plafond », c'est-à-dire d'être comptabilisés au-delà du niveau global des dépenses acceptables dans une optique pluriannuelle.

Les éléments conjoncturels suivants donnent lieu à des dépenses supplémentaires du fait de la dégradation de l'activité économique :

- aides additionnelles à accorder à la S.N.C.F.L. pour la couverture du déficit de cette société,
- charges budgétaires résultant de l'ensemble des mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi, telles qu'aides financières aux industries exportatrices, mesures tendant à faciliter l'expansion commerciale et l'activité industrielle. Déduction faite de ces éléments exceptionnels les dépenses budgétaires, ainsi que le déficit probable se réduiraient considérablement.

Les lignes de conduite de la politique budgétaire

Lors de sa session du 24 juillet 1978, le Conseil des Communautés Européennes a examiné les conditions de la mise en œuvre d'une action commune en matière de politique économique, telle qu'elle avait été décidée par le Conseil européen à Brème les 6 et 7 juillet. En vue de parvenir par une action commune à une augmentation sensible de la croissance économique, tous les Etats membres se sont engagés à prendre dans la mesure de leur marge de manœuvre économique des mesures tendant à cet effet.

Les orientations particulières concernant le Grand-Duché de Luxembourg, pour ce qui est de la contribution à fournir par la politique budgétaire à l'action de relance concertée portent sur la possibilité d'une impulsion budgétaire de l'ordre de 1% du P.I.B. au moyen de réductions d'impôts, d'augmentations des transferts ou d'aides à l'investissement et à la reconversion industrielle.

En dehors de ces lignes de conduite d'ordre conjoncturel les principes de politique budgétaire pluri-

annuelle résultant de la déclaration gouvernementale du 4 juillet 1974 ont été mis en pratique et ont également servi de fondement à la définition de la politique budgétaire globale proposée pour 1979. Ceci implique notamment une politique des dépenses orientée sur les ressources économiques disponibles compte tenu de l'évolution au cours des trois premières années de la période quinquennale visée (1976 à 1980). Cela supposerait un taux de croissance du P.I.B. au cours des années 1979 et 1980 de 3,75%. En cas de succès des mesures de relance arrêtées par le Conseil des Communautés européennes, visant à porter le taux de croissance moyen de la Communauté à 4,5%, une telle hypothèse de travail peut apparaître comme plausible. Ceci est d'autant plus vrai pour le Luxembourg, que le rythme de croissance du P.I.B. ne tient pas entièrement compte du dynamisme du secteur bancaire, dont l'apport en termes de revenus de facteurs et aussi de revenus fiscaux n'est pas négligeable.

(Source : STATEC : La situation économique au Grand-Duché; note trimestrielle de conjoncture N° 3/78, septembre 78.)

Accord de la Conférence Tripartite « Sidérurgie »

La Conférence Tripartite Sidérurgique a examiné, lors des sessions des 17 et 20 juillet et du 3 août 1978, les problèmes liés à la restructuration de la MMR-A, dans le cadre général de ses travaux sur la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise.

Elle constate que le contexte sidérurgique général, européen et mondial, ne s'est malheureusement pas amélioré par rapport à la situation qui a conditionné les accords intergouvernementaux de septembre et de décembre derniers au sujet de la MMR-A. En conséquence, malgré l'amélioration du résultat industriel, les exigences de trésorerie de la MMR-A, influencées entre autres par les charges financières existantes, imposent des mesures de rationalisation immédiates par le biais de la mise en œuvre de synergies avec ARBED, ceci afin d'assurer la survie à moyen et long terme de la MMR-A.

La Conférence Tripartite a pris connaissance du plan de restructuration en quatre étapes proposé par un groupe de travail conjoint ARBED - MMR-A qui s'inscrit dans le cadre desdits accords intergouvernementaux.

Ce programme prévoit :

1. dans l'immédiat, la fermeture de la minière, d'une agglomération et d'un haut fourneau, ainsi que la réduction de la marche de l'aciérie;
2. dans une deuxième étape, à 3 mois, l'arrêt complet de la production de fonte, ce qui implique la fermeture des deux derniers hauts fourneaux et de la deuxième agglomération;

3. dans une troisième étape se situant en 1979, l'arrêt de l'aciérie;
4. dans une quatrième étape se situant au début de 1980, la consolidation définitive de MMR-A comme relamineur.

Cette consolidation comporte, notamment, la mise en place d'un four à longrons à Rodange. Les représentants du groupe patronal au sein de la Conférence Tripartite se sont déclarés prêts à saisir le Conseil d'administration de MMR-A du projet, afin de faire prendre sans délai les décisions nécessaires, pour que la mise en marche de cet outil puisse se faire à la date retenue. Il est prévu d'en assurer le financement, le cas échéant avec la garantie de l'Etat, dans le cadre d'un programme global d'investissements et de mesures sociales pour la sidérurgie luxembourgeoise.

Durant les étapes successives et jusqu'au rétablissement de la situation, l'approvisionnement de MMR-A en produits intermédiaires sera assuré par ARBED à un prix de cession optimal pour Rodange, c'est-à-dire en dessous du prix de revient de Rodange.

Sur le vu des explications et projections financières fournies à l'appui de ce projet, la Conférence Tripartite considère le programme prédécrit comme contribution essentielle à l'assainissement progressif de MMR-A. Il est entendu que, lors de la mise en œuvre des diverses étapes, le Conseil d'administration de MMR-A examinera, si l'impact réel correspond aux économies escomptées.

La Conférence Tripartite constate que le programme de restructuration présenté implique une ré-

duction progressive de l'emploi à 1250 unités pour l'activité de relaminage sans d'éventuelles installations périphériques. Toutefois, la Conférence considère que la mise en œuvre du programme de restructuration et la réalisation du plan d'investissement précité assurant la viabilité de l'entreprise et partant ce niveau d'emploi à 1250 personnes.

L'adaptation de l'effectif se fera dans le cadre de l'accord spécial (conclu entre partenaires sociaux le 1. 6. 1977) pour surmonter la crise de l'emploi dans la sidérurgie et les minières et s'orientera, notamment, d'après les critères et mécanismes suivants :

Il est proposé de mettre en place une Division Anticrise commune aux deux sociétés sidérurgiques dans le but d'une remise au travail des personnes concernées sans discrimination quant à leur appartenance à l'une ou l'autre société, quant à leur nationalité et leur résidence, étant entendu que la comptabilisation du coût de la DAC reste séparée par société.

Il est envisagé d'affecter le personnel de ladite DAC, entre autres, à des travaux extraordinaires d'intérêt général, notamment l'aménagement de zones industrielles. Par ailleurs, eu égard à l'intérêt économique général défini notamment à l'article 2 du règlement d'exécution du 27. 11. 1973, le Gouvernement s'est déclaré prêt à faire bénéficier à partir du 1. 9. 1978 les travaux d'investissement sidérurgique effectués par les travailleurs de la DAC, des avantages financiers prévus à l'article 5 de la loi du 28. 7. 1973 sur l'expansion économique.

Les partenaires sociaux se concerteront au sujet de l'affectation du personnel de la DAC aux divers travaux, ainsi qu'au sujet de la répartition du coût résiduel au prorata du personnel inscrit dans les deux sociétés, sans préjudice du principe de la comptabili-

sation distincte énoncé ci-dessus : la différence éventuelle entre la charge résiduelle effective de chaque société et le résultat de l'application de la clef de répartition ci-dessus sera comptabilisé comme prêt subordonné.

On s'efforcera de stimuler de façon prioritaire la création d'activités économiques de substitution dans la région concernée permettant le reclassement d'une partie du personnel affecté, avec instauration, au besoin, de mesures favorisant la mobilité de la main-d'œuvre, notamment sous forme d'aides à la formation, à la réadaptation et à la rééducation professionnelle de la main-d'œuvre de la sidérurgie luxembourgeoise.

Le Gouvernement envisage une contribution étatique aux frais de formation et aux indemnités allouées au personnel en formation et élaborera dans les trois mois un projet de loi instaurant et réglementant une indemnité dégressive de réadaptation compensant transitoirement et partiellement des pertes de salaires résultant d'un changement d'emploi.

Les dispositions légales et réglementaires relatives à la préretraite sont prorogées, à une cadence mensuelle — au plus tôt à partir du 1. 11. 1978 — aux salariés de la sidérurgie qui avant le 1^{er} janvier 1983 viendront à remplir les conditions requises pour pouvoir prétendre à l'octroi soit d'une pension de vieillesse soit d'une pension de vieillesse anticipée.

En cas de nécessité, on recourra au chômage partiel sur la base d'une formule de solidarité de l'ensemble du personnel de la sidérurgie luxembourgeoise.

Les parties à la Conférence Tripartite se proposent de procéder trimestriellement à une analyse de la situation de l'emploi sidérurgique.

Les structures agricoles au Grand-Duché

Le monde agricole est en voie de mutation rapide sous l'impulsion notamment de la politique agricole commune tendant à réorienter la production selon les impératifs des marchés agricoles. Dans le cas du Luxembourg, cela suppose bien évidemment un double effort d'assainissement des structures d'exploitation et de spécialisation au niveau des produits. L'instrument de mesure qui permet de visualiser les résultats obtenus, année par année, est précisément le recensement agricole du 15 mai. En voici d'ailleurs les principaux enseignements :

Affectation des terres de culture

Le dernier recensement de l'agriculture luxembourgeoise indique que les prairies et pâturages continuent de progresser (+1,2%), alors que la superficie des terres labourables s'est stabilisée autour de 58 800 hectares. Après avoir couvert, jusqu'en 1965, plus de la moitié de la surface agricole utile, les terres labourables n'en représentent plus que 44,5% en

1977 (44,7% en 1976), la proportion occupée par les prairies et pâturages étant passée de 48,5% en 1966 à 54,2% en 1977 (54,1% pour 1976).

Pour ce qui est de la répartition des terres labourables suivant les différentes cultures, on constate que, depuis 1958 et malgré une augmentation de 6,9% en 1977 par rapport à 1976, la superficie emblavée de céréales panifiables est revenue d'un peu plus d'un tiers à moins d'un cinquième, cependant que les superficies consacrées aux plantes fourragères et aux céréales secondaires sont passées entre 1958 et 1977 de respectivement 15,4% à 27,7% et de 32,2% à 49,2%. Ce double mouvement d'extension des prairies, d'une part, et des superficies emblavées, d'autre part, dénote l'orientation résolue de l'agriculture luxembourgeoise vers la spéculation bovine.

Pour ce qui est plus particulièrement des plantes fourragères, l'accent est mis sur le maïs et les plantes autres que le trèfle et les vesces. Les terres de culture consacrées à la culture du maïs notamment ont aug-

menté de 4,2% en 1977 après avoir quadruplé dans l'intervalle de 1970 à 1976.

En ce qui concerne les plantes racines il faut noter avant tout l'abandon progressif des productions fourragères de moindre valeur nutritive telles que par exemple les betteraves. Aussi les superficies consacrées à la betterave fourragère ne représentent-elles plus qu'un cinquième environ des terres réservées à cette culture en 1966.

En régression depuis de longues années, la culture des pommes de terre a connu en 1976 et en 1977 un regain passager d'intérêt à la suite de l'importante hausse des prix nets aux producteurs due aux conditions climatiques particulièrement désavantageuses des campagnes de 1975 et 1976 : la hausse des prix a été de respectivement 137,5% et 97,9% en 1975 et 1976 cependant que la progression des surfaces consacrées à cette culture a atteint 16,4% en 1976 et 14,3% en 1977, il est fort à parier qu'à l'occasion de la campagne de 1978 les agriculteurs réagiront par une forte réduction des superficies plantées de pommes de terre.

Le cheptel

En commentant l'affectation des terres de culture, nous avons déjà eu l'occasion de relever que la spéculation animale gagne du terrain au détriment de la production végétale et notamment de la céréali-culture. C'est ainsi que le cheptel bovin est passé de 137 576 têtes en 1958 à 211 593 têtes en 1977, soit une progression de plus de la moitié en l'espace de 20 ans. Quant à la légère diminution du cheptel bovin notée au cours des 2 dernières années (—1,3% en 1976 et —1,0% en 1977), et qui a concerné notamment les veaux (—7693 bêtes entre 1975 et 1977), elle procède essentiellement de l'extraordinaire sécheresse des campagnes 1975 et 1976 et de sa répercussion sur la production de fourrages. La situation a été dramatique à un point tel que pour éviter qu'une brusque et surabondante offre de viande de boucherie ne soit suivie d'une plus ou moins longue période de pénurie de viande rouge et de produits laitiers, les autorités nationales ont dû décréter d'exceptionnelles mesures de sauvegarde du cheptel notamment sous forme d'une aide nuancée au niveau du coût des aliments pour bétail.

Ce mouvement de repli du cheptel bovin ne semble d'ailleurs pas devoir se répéter en 1978 mais, bien au contraire, s'inverser à en croire les derniers chiffres disponibles en matière d'abattages qui ont été notés en recul d'environ 15% en 1977 par rapport à 1976.

Pour l'exploitant agricole luxembourgeois, l'élevage porcin constitue essentiellement une production d'appoint variant en fonction des prix du marché. En régression depuis le 15 mai 1975, le cheptel porcin a accusé en 1977 une légère augmentation en passant de 82 943 unités en 1976 à 85 721 unités à la suite notamment d'un important redressement du prix au producteur de la viande porcine au cours du printemps 1977 (+6,7% entre mars et mai).

Le cheptel chevalin qui n'avait cessé d'augmenter au cours des dernières années (+576 unités dans l'intervalle de 1972 à 1976), a connu, pour la première fois, une nette régression en 1977 (—7,4%)

sous le double effet d'un net renchérissement du fourrage — dû à l'extrême sécheresse de 1976 — et des premières répercussions de la crise économique généralisée sur la part des ressources disponibles pour les loisirs.

Concentration des exploitations

L'objectif d'une politique moderne d'amélioration des structures agricoles est de favoriser la mise sur pied d'exploitations aux dimensions permettant la réunion optimale des facteurs de production. Aussi le renforcement de la dimension moyenne des exploitations revêt-il une importance capitale, ce qui suppose, bien entendu, une « mobilité » suffisante des terres.

La tendance assez marquée à la concentration, qui remonte à la fin du deuxième conflit mondial, ne s'est pas démentie au cours de l'année sous revue : Au 15 mai 1977, on n'a enregistré que 4857 entreprises exploitant une surface agricole utile d'au moins 2 hectares contre 5024 unités en 1976, soit une régression d'un peu plus de 3% dans l'intervalle des 2 derniers recensements agricoles. Tout comme en 1975 et 1976, le mouvement de contraction du nombre des exploitations a concerné toutes les classes de grandeur présentant une surface de culture supérieure à 2 et inférieure à 50 hectares. Si le nombre total de ces exploitations est tombé de 4453 en 1976 à 4208 en 1977 (—245 unités), ce sont les exploitations se situant entre 20 et 30 hectares, dont le nombre s'est allégé de 62 unités, qui ont connu la plus forte régression (—7,1%). La nécessité, commandée par l'utilisation des engins de production modernes, d'étendre la surface des exploitations se trouve bien évidemment à la base de ce mouvement de concentration des exploitations qui a été favorisé, il faut bien le reconnaître, par l'existence de certaines servitudes de la condition agricole dont il convient de relever, entre autres, le manque voire l'inexistence de congés ainsi que l'isolement à la fois physique et culturel dont souffre le monde agricole. Il est vrai, qu'en 1977, le mouvement de réduction du nombre des exploitations s'est quelque peu ralenti (—3,3% en 1977; — 3,7% en 1976 et —4,4% en 1975). S'agit-il d'un premier signe d'essoufflement du mouvement de concentration des exploitations ou bien faut-il y voir une manifestation de la profonde crise de structure qui a atteint de plein fouet les économies du monde industrialisé et mis en cause la course effrénée à l'industrialisation à n'importe quel prix ? Les agriculteurs en instance de départ se seraient-ils ravisés ? Il est encore trop tôt pour le savoir.

Concentration des terres et du cheptel

Si la superficie des terres de culture n'a que peu varié dans son ensemble, on n'en a pas moins observé d'importants glissements à l'intérieur des différentes classes de grandeur. C'est ainsi que la surface agricole utile cultivée par des exploitations disposant de plus de 50 hectares a augmenté de 15,1%, cependant qu'elle s'est amenuisée dans toutes les autres classes de grandeur et notamment au niveau des entreprises de 15 hectares (—12,8%).

En ce qui concerne la dimension des exploitations, le recensement de 1977 confirme le trend vers la

concentration des terres. A supposer que les quelque 1000 hectares de terres de culture supplémentaires enregistrés à l'occasion du dernier recensement agricole l'aient été au niveau des seules exploitations de 50 hectares et plus, les petites et moyennes entre-

prises auront, dans leur ensemble, cédé aux exploitations disposant d'un minimum de 50 hectares quelque 4500 hectares : la superficie moyenne de ces dernières s'en est trouvée portée à 64,86 hectares en 1977 contre 64,07 hectares précédemment.

L'orientation des exploitations

Spécification	Nombre d'exploitations de 2 ha et plus						Ha ou têtes de bétail par exploitation		
	1970		1976		1977		1970	1976	1977
	N	%	N	%	N	%			
Total des entreprises	6 433	100,0	5 024	100,0	4 857	100,0	20,85	26,00	27,10
Céréales panifiables	4 440	69,0	3 289	65,5	3 288	67,7	2,86	3,09	3,31
Céréales secondaires	5 866	91,2	4 487	89,3	4 279	88,1	5,55	6,68	6,75
Plantes fourragères	4 009	62,3	3 297	65,6	3 091	63,6	3,37	5,09	5,26
Plantes racines	4 721	73,4	3 172	63,1	3 090	63,6	0,68	0,60	0,63
Bovins	5 954	92,6	4 463	88,8	4 274	88,0	32,3	47,8	49,5
Vaches laitières	5 411	84,1	3 977	79,2	3 714	76,5	11,4	17,7	18,3
Porcs	4 561	70,9	2 443	48,6	2 254	46,4	22,2	33,4	37,3

Du tableau indiquant l'orientation des entreprises agricoles de 2 hectares et plus, il ressort que le phénomène de concentration s'observe également en matière de cheptel. Sans préjudice du caractère de polyculture-élevage, qui reste encore largement prédominant, la tendance à la spécialisation a perduré en 1977. Si la proportion des exploitations détenant des bovins a évolué comme en 1976 autour de 88%, le pourcentage des entreprises s'adonnant à l'élevage de porcs ou de vaches laitières est tombé d'un recense-

ment à l'autre de 48,6% à 46,4% dans le premier cas et de 79,2% à 76,5% dans l'autre. Pour l'ensemble des exploitations de plus de 2 hectares, il en est résulté un nouveau relèvement de la superficie moyenne consacrée aux principales cultures, mais surtout du nombre moyen de bovins (49,5 au lieu de 47,8) et de porcs (37,3 contre 33,4).

(Source : STATEC : Le recensement de l'agriculture au 15 mai 1977; bulletin N° 3/1978).

L'aménagement du territoire

Les images directrices de l'Etat et de la société

Les faibles dimensions territoriales et démographiques du Luxembourg déterminent, en ces domaines, son évolution du fait que le poids propre du pays pèse peu par rapport aux grandes tendances et pulsions profondes qui modèlent l'Etat et la Société ailleurs dans le monde et en Europe. Sur la scène internationale, l'Etat national constituera toujours un élément essentiel d'organisation en 1990.

L'Etat

Ses relations extérieures actuelles

Les dimensions du Grand-Duché le placent dans une situation de dépendance étroite à l'égard de l'étranger aux points de vue défense, politique et économie.

En matière de défense, le Luxembourg est membre-fondateur de l'O.T.A.N. (1949). En effet, la neutralité et la garantie collective des puissances signataires du traité de Londres du 10 mai 1867 n'ont procuré qu'une protection illusoire en août 1914 et en mai 1940.

Quant aux problèmes politiques et économiques de sa dépendance, le Luxembourg essaie de les résoudre,

depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, par une politique active en faveur de l'unification européenne, politique dont le volet économique présente un intérêt particulier. Face aux faibles dimensions du marché intérieur et au développement économique intense depuis 1870, la recherche d'un espace économique plus grand a été une constante de la politique économique luxembourgeoise. Successivement, le Grand-Duché s'est donc intégré dans le Zollverein (1842—1919), l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (depuis 1921), l'Union Benelux (depuis 1947), la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (depuis 1952), la Communauté Economique Européenne et la Communauté Européenne de l'Energie atomique EURATOM (depuis 1958). Le Luxembourg a également adhéré au traité créant le Conseil de l'Europe (1949).

Son rôle futur dans l'Europe

Il faut retenir l'hypothèse que, d'ici 1990, notre devenir se placera dans un cadre de plus en plus européen.

Sans vouloir préjuger du niveau auquel la volonté d'unité de notre continent aura hissé la coopération entre nations européennes, en particulier à l'intérieur

de la C.E.E., il faut admettre que les Etats existant aujourd'hui auront conservé leur personnalité, c'est-à-dire gardé intacte l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes par rapport à leurs partenaires actuels et futurs. Quoi qu'il en soit, la poursuite de l'œuvre d'unification européenne fait appel à des considérations politiques au sens le plus large et aucune réflexion de cette nature n'entre dans le champ de cette étude. Cela ne sera évidemment pas un frein — bien au contraire — pour mettre l'accent sur une perspective européenne lorsque la nécessité s'en fera sentir ou, plus simplement, lorsque l'occasion s'en présentera.

Dans cette optique, il nous appartient en premier lieu de favoriser un renforcement de nos liens avec les régions frontalières voisines, Lorraine (France), Sarre et Rhénanie-Palatinat (République Fédérale d'Allemagne), provinces du Luxembourg belge et de Liège (Belgique). Une étroite coopération s'impose en ce qui concerne les idées, les études, les projets et les actions.

Son organisation intérieure

L'Etat aura une position renforcée dans le cadre d'une économie restant essentiellement libérale.

Le système politique du Grand-Duché est une démocratie parlementaire caractérisée par le pluralisme des partis politiques, la liberté d'expression, la soumission de l'administration et des forces publiques au pouvoir politique civil, une certaine interférence entre les structures politiques et économiques, une économie d'essence libérale. Tout en insistant sur la puissance des forces conservatrices qui reflètent certains traits du caractère national tels que le besoin de sécurité, il faut admettre que des changements sont inévitables. Ces modifications, dont il est difficile de préciser la dimension, le sens et les répercussions concrètes, ne changeront pas fondamentalement les structures politiques actuelles auxquelles le pays adhère dans sa majorité.

Parmi les phénomènes en action, il faut relever le renforcement de la position de l'Etat par une extension de ses activités notamment en matière de planification coordinatrice, l'impact des mutations économiques structurelles en cours sur le plan international et national, l'élargissement ou l'approfondissement de la Communauté Economique Européenne, l'influence des groupements d'intérêts internationaux et nationaux, les changements affectant la conception de certains droits, en particulier du droit de propriété. Et si l'exiguïté territoriale et démographique présente pour la vie culturelle (absence d'université, par exemple) et économique (dépendance en aval et en amont de la production) certains désavantages, il faut admettre que le petit nombre facilite les relations dans maints domaines. Pratiquement, tous ceux qui ont à prendre des décisions administratives ou politiques sont accessibles à chaque citoyen. C'est là un avantage qui a été hautement apprécié par les dirigeants des entreprises nouvelles qui se sont installées au Luxembourg depuis 25 ans.

La société

Marquées par une multiplication des relations humaines, les tendances profondes concernent d'abord les relations entre temps de travail et temps de loi-

sir, l'importance croissante de l'enseignement et de la formation, la place de la famille et de la femme ainsi que la réforme de l'entreprise. Toute l'évolution sera toujours imprégnée des principes fondamentaux qui régissent les relations sociales d'aujourd'hui, c'est-à-dire le respect de la vie et de la dignité humaine, de la liberté et de la justice.

Travail et loisirs

L'augmentation du temps de loisirs permettra à l'homme de 1990 de mieux se réaliser.

Plus de 40% de la population passent une large partie de leur vie à leur poste de travail. La tendance au raccourcissement du temps de travail semble inévitable quoiqu'il soit difficile d'en évaluer le rythme. Néanmoins, il est raisonnable d'admettre que, vers 1990—2000, le progrès technique et la pression sociale auront fait que :

- l'âge de la retraite sera en moyenne plus proche de 60 ans qu'il ne l'est aujourd'hui,
- la durée du congé annuel sera plus longue qu'actuellement,
- le nombre d'heures de travail hebdomadaire sera inférieur à ce qu'il est aujourd'hui.

En 1990—2000, l'organisation du travail marquera toujours profondément l'organisation de la société et, par là, les autres fonctions sociales qui ont une influence déterminante dans le cadre de l'aménagement du territoire, à savoir : habiter — consommer — se déplacer — se détendre. Mais, même si les expériences actuellement en cours pour augmenter la satisfaction que le travailleur retire de son travail et si la modification de la structure professionnelle en faveur du secteur tertiaire amènent une diminution générale des répercussions néfastes du travail, notamment industriel, il restera qu'une grande partie de la population cherchera à se réaliser dans sa plénitude ailleurs que dans une tâche qui sera toujours considérée par un grand nombre comme un mal nécessaire.

Le fait de disposer de plus de temps libre devrait permettre à l'homme de réaliser un meilleur équilibre dans trois directions : entre travail et loisirs, entre les diverses fins poursuivies dans le domaine des activités libres (repos, divertissement, études), dans la vie sociale par une meilleure insertion, due à la multiplication des contacts humains librement décidés. En outre, l'augmentation du niveau général des connaissances est susceptible de détourner une part grandissante de la population d'une occupation passive du temps de loisir pour les amener vers des activités créatives. Quoi qu'il en soit, l'exercice de toutes ces activités demandera souvent la création d'un environnement et d'un équipement propres à les valoriser au maximum.

Il ne faut pas oublier que la façon dont se constituera l'augmentation du temps de loisir — réduction de la journée de travail, de la semaine de travail (weekend), de l'année de travail (congés payés), de la vie de travail (âge de la retraite) ou combinaison de deux ou plusieurs de ces possibilités — aura une influence déterminante sur le lieu où s'exerceront les activités de loisirs, la forme qu'elles prendront, l'impact économique qu'elles détermineront. Il est à prévoir, par exemple, qu'une prolongation du week-end

favorisera les promenades, la construction de maisons de week-end, les déplacements en voiture dans un rayon de 100 à 150 km.

Enseignement et formation

L'importance de ces deux domaines sera croissante à l'avenir.

Dans la société moderne, cette considération est basée sur les besoins de l'économie, le progrès scientifique et technique, le changement de la structure économique et le statut social qui s'attache à la connaissance en soi.

Étant donné une certaine démocratisation de la culture et le rapprochement des modes de vie rural et urbain, le souci de donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie intéresse aujourd'hui toutes les couches sociales. Cette tendance est à encourager au maximum vu qu'en dehors de l'augmentation du niveau de connaissance général, elle prépare la population active future à une plus grande aptitude au changement en général et au changement professionnel en particulier, notamment en période de mutation des structures économiques. Dans cette optique, il faut noter que la concentration des équipements d'enseignement dans et autour des villes favorise les populations installées dans les aires urbaines et défavorise les habitants des zones rurales.

Il y a donc lieu de combattre les tensions résultant de telles différences qui, sur le plan de l'aménagement du territoire, peuvent conduire à une mauvaise répartition de la population par une concentration excessive d'un côté et d'un dépeuplement de l'autre.

Place de la famille et de la femme

La famille restera la cellule de base de la société tandis que l'émancipation de la femme progressera.

Malgré l'importance prise par la vie sociale hors famille, cette dernière restera le groupe privilégié pour l'épanouissement de l'individu, de sa personnalité totale. A quelques exceptions près, la famille ne représente plus une unité de production définie et bien localisée. Il s'ensuit que l'importance de la famille se situe, pour ses membres, en majeure partie en dehors de la vie professionnelle. Par contre, chaque membre de la famille y est présent dans sa

totalité. Elle représente et continuera à représenter une sphère d'intimité, un dernier refuge où les contraintes sont compensées, bien au-delà des restrictions qu'elles imposent, par un sentiment de sécurité introuvable ailleurs. C'est dans la famille que l'homme, en tant qu'être social, trouve la plus grande liberté possible, à l'abri de toute intervention de règles sociales dont l'ensemble devient d'autant plus pesant que le groupe concerné est plus grand et différencié. Aucun autre groupement humain n'est si naturel à l'homme que la famille. Cela n'empêche pas que d'autres formes de « vie familiale » prennent une certaine place, mais elles resteront marginales.

Depuis la fin du 19^e siècle, l'avènement de la société urbanisée, l'importance prise par le travail des femmes pendant les deux guerres mondiales, le développement du secteur tertiaire et la pénétration de la femme dans certains secteurs professionnels auparavant réservés à l'homme ont modifié, dans les faits et en droit, la position de la femme par rapport à la société en général, à la famille, au chef de famille et aux enfants. Si néanmoins l'ancienne division du travail entre la femme-ménagère et l'homme-gagne-pain reste prédominante, tout amène à penser que l'aspiration de la femme à plus de vie professionnelle et d'indépendance réduira d'une certaine manière les inégalités existant entre les deux sexes.

L'entreprise privée

Son évolution se fera en s'inspirant de plus en plus de l'intérêt général.

De même que l'Administration évoluera peu à peu vers une philosophie plus réaliste des actions à mener dans le domaine du bien général, notamment sur le plan économique, de même le secteur privé devra s'inspirer de plus en plus des fondements de l'intérêt général en subordonnant ses appétits à court terme à des considérations à plus long terme (p. ex. lutte pour la sauvegarde de l'environnement, participation). Il est probable qu'en 1990—2000, la situation des ouvriers, compte tenu d'une tendance lourde, aura été alignée vers le haut sur celle des employés.

(Source : Ministère des Finances : Programme directeur de l'aménagement du territoire.)

Le décès de Sa Sainteté le Pape Paul VI

Le 6 août 1978 Sa Sainteté le Pape Paul VI a succombé à Castelgandolfo à une crise cardiaque. L'annonce du décès du Saint-Père a provoqué une très vive émotion à Luxembourg.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont fait parvenir le télégramme de condoléances suivant à Son Eminence révérendissime Jean Villot, Cardinal-Camerlingue de la Sainte Eglise à Rome :

« Vivement attristés d'apprendre le décès de Sa Sainteté le Pape Paul VI, nous exprimons à Votre Eminence Révérendissime ainsi qu'aux

membres du Sacré Collège nos condoléances les plus émuees.

Nous nous inclinons avec profond respect devant la mémoire du Saint Père qui, au cours de Son long sacerdoce, puis pendant Son pontificat, a mis toutes ses forces au service de l'Eglise. Parmi beaucoup d'autres domaines ses actions en faveur de l'œcuménisme et de la paix resteront inoubliées. De tout cœur nous nous associons avec tant de nos compatriotes aux prières de la chrétienté pour le repos de l'âme du vénéré défunt.

Jean Joséphine-Charlotte »

Par ordre de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Maréchal de la Cour s'est rendu le 7 août à l'Evêché pour exprimer au Chef du diocèse les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape Paul VI.

Au nom du Gouvernement, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a adressé le télégramme suivant à Son Eminence révérendissime Jean Villot, Cardinal-Camerlingue :

« Douloureusement touché par la perte que l'Eglise et l'humanité entière viennent de subir par le décès de Sa Sainteté le Pape, je tiens à exprimer à Votre Eminence révérendissime et au Sacré Collège les sentiments de profonde émotion qui animent le Gouvernement luxembourgeois et moi-même. L'exemple d'amour paternel, de compréhension et de courage déployés par le Saint-Père pendant son long pontificat a montré à tous les hommes de bonne volonté les possibilités de paix qui s'offrent dans le monde.

Gaston Thorn
Président du Gouvernement
Ministre d'Etat »

Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, adressa en outre le télégramme suivant à Son Eminence révérendissime Jean Villot, Cardinal-Camerlingue de la Sainte Eglise romaine :

« Ressentant douloureusement le décès de Sa Sainteté le Pape Paul VI, le bon pasteur qui durant tout son pontificat a fait d'énormes efforts pour conduire l'humanité toute entière sur le chemin de la paix et du salut, je prie Votre Excellence Révérendissime d'agréer l'expression de mes vives sympathies et de ma compassion sincèrement ressentie. L'espoir que l'œuvre entreprise par Paul VI sera menée à bonne fin tempère le vide immense que nous ressentons devant la rupture d'un pontificat particulièrement bénéfique.

Gaston Thorn
Ministre des Affaires Etrangères »

Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, a envoyé des télégrammes de condoléances à Son Eminence révérendissime Jean Villot, Cardinal-Camerlingue, à Son Eminence le Cardinal Carlo Confaionieri, doyen du Sacré Collège, et à Son Excellence Monseigneur Eugène Cardinale, Nonce apostolique à Bruxelles. Voici le texte de ces trois télégrammes :

« Son Eminence le Cardinal Jean Villot
Camerlingue de la Sainte Eglise romaine

Profondément touché par la douloreuse nouvelle du décès de Sa Sainteté le Pape Paul VI,

l'évêque de Luxembourg prie Votre Eminence d'accepter les condoléances émues du clergé et du peuple luxembourgeois fidèlement attachés au siège apostolique. De grand cœur, il assure Votre Eminence de ses ferventes prières pour le vénéré défunt et pour l'Eglise.

Jean Hengen
Evêque de Luxembourg »

« Son Eminence le Cardinal Carlo Confaionieri
Doyen du Sacré Collège

Profondément affecté par la mort du Saint Père Paul VI, l'évêque de Luxembourg exprime à Votre Eminence et au Sacré Collège au nom du clergé et du peuple luxembourgeois ses condoléances émues. En s'associant au grand deuil ressenti par le monde entier, il promet le suffrage de ses ferventes prières pour l'âme du vénéré et bien-aimé défunt.

Jean Hengen
Evêque de Luxembourg »

« Son Excellence
Monseigneur Hygin Eugène Cardinale
Nonce Apostolique
Bruxelles

Au nom du clergé et des fidèles luxembourgeois douloureusement affectés par le décès de Sa Sainteté le Pape Paul VI, je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer l'expression de nos condoléances profondément attristées et l'assurance de nos ferventes prières pour le vénéré défunt.

Jean Hengen
Evêque de Luxembourg »

A la demande de Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, les cloches de toutes les églises du pays sonnèrent à midi et à 18 heures jusqu'au jour des obsèques du Saint-Père. Dans toutes les paroisses un service religieux fut également célébré à la mémoire du Saint-Père.

Le 19 août un requiem pontifical fut célébré à la Cathédrale de Luxembourg à la mémoire du Pape Paul VI, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier.

Le 12 août eurent lieu sur la place Saint-Pierre à Rome les funérailles du Pape. La mission officielle luxembourgeoise qui assista aux funérailles comprenait Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Edouard Molitor, Ambassadeur du Grand-Duché auprès du Saint-Siège, et Monsieur Guy de Muysen, Maréchal de la Cour,

Nouvelles diverses

Les Noces d'Argent de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Le 25^e anniversaire du mariage de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse a été célébré officiellement le 20 mai 1978. En fin d'après-midi une aubade de la musique militaire eut lieu devant le Palais grand-ducal où la foule a longuement ovationné les membres de la famille grand-ducale qui répondirent du haut du balcon du Palais par des gestes de la main et très souriants à ces acclamations.

Un Te Deum solennel fut célébré ensuite en la cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Jean Hengen, évêque de Luxembourg, en présence de la famille grand-ducale, du Nonce apostolique, des représentants du Corps diplomatique, du gouvernement et des Corps constitués.

Tandis que le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent en voiture à la cathédrale, le Grand-Duc héritier, les Princesses Marie-Astrid et Margaretha, ainsi que les Princes Jean et Guillaume firent le trajet à pied. Le Couple grand-ducal et les membres de la Famille grand-ducale furent chaleureusement applaudis par la population le long du parcours.

Le programme musical du Te Deum était exécuté par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de Monsieur l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse offrirent deux brillantes réceptions au Château de Berg à l'occasion de la célébration de leurs noces d'argent.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de Monseigneur l'évêque de Luxembourg prononcée lors du Te Deum célébré en la cathédrale de Luxembourg :

« Altesses Royales,
Exzellenzen,
Léif Bridder a Schwësteren a Christus,

Fir d'Kiirch a fir jiddwer gleewege Mënsch bleift d'Bestiednes de Kär vun der Famill an domat vun allem mënschlechen Zesummeliewen. Aus deem Grond huet Christus d'Bestiednes zou engem Sakrament erhueven an aus där Ursaach ëmgët d'Kiirch d'Bestiednes an sengem Ufank, mä och nach no 25 oder 50 Joër, mat gewësse Feierlechkeeten.

Altesses Royales, dat as haut de Fall fir Aert Bestiednes, dat 1953 ugefaangen huet an 25 Joër erduurch fir Iech eng Quell vu Gléck a Segen a fir d'Letzeburger Land e fest Fëllement an eng sécher Garantie fir seng Onofhängegkeet a seng Fräiheet gouf.

Mir freën eis durfir haut mat Iech a mat Aerer ganzer Famill. Mir soën Iech merci fir alles, wat Dir fir d'Land gemaacht hut a mir wënschen Iech nach vill a schéi Joren an enger roueger a friddlecher Zäit.

Eis Wënsch maache mer zum Gebied, wéi d'Kiirch an hirer Liturgie ët un den Härgott riicht : Qu'en s'appuyant sur leur amour et sur l'amour du Christ, les époux prennent une part active à la construction

d'un monde plus juste et plus fraternel et qu'ils soient ainsi fidèles à leur noble vocation.

Haut kënnen mir och mat Dankbarkeet feststellen, dass den Härgott de Wonsch, deen deemols um 9. Abrëll 1953 de Mgr Cento ausgesprach hat, erfëllt huet : Plaise à la Providence qui préside aux sorts des peuples, de protéger Votre foyer et de Vous envoyer des enfants à qui j'en suis sûr, Vous transmettez toutes les noblesses et toutes les vertus dont Vous ont imprégnés Vos Augustes Parents.

Altesses Royales,

Mis vertrauen der Patréinesch vu Stad a Land Aere weidere Liewenswee un. Duurch d'Gebied vun der Consolatrix soll den Härgott och weiderhin Iech leden a behidden. A wat op esou engem Dag ewéi haut sech weist, dat soll ëmmer, Dag fir Dag, wouer bleiwen :

Haut steet ëm Iech voll Freed, Hand an Hand d'Vollek vun dem Lëtzeburger Land.

Durzou géif onser Härgott säi Segen ! »

Visites à Luxembourg

Le 5 mai, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a reçu Monsieur F. J. Roeder, Ministre-président de la Sarre. Les entretiens ont porté sur l'intensification des relations entre le Luxembourg et la Sarre dans le cadre de la région SAR-LOR-LUX.

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu le 10 mai à Luxembourg des entretiens avec le Ministre de la coopération du Bénin.

Les 18 et 19 mai, Monsieur Oskar Fischer, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique Allemande, a fait une visite officielle à Luxembourg. Au cours de son séjour à Luxembourg, Monsieur Fischer a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et il a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg.

Les 24 et 25 mai, Monsieur Léopoldo Calvo Sotelo, Ministre espagnol chargé des relations avec les Communautés européennes, a effectué une visite à Luxembourg. Il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires Etrangères, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Monsieur René van den Buleke, Président de la Chambre des Députés, ainsi qu'avec les membres du Bureau de la Chambre des Députés.

Du 30 mai au 2 juin, Monsieur George Thomas, Speaker du House of Commons de Grande-Bretagne, a fait une visite à Luxembourg. Le programme de cette visite comportait une audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg, des entretiens avec Monsieur Benny Berg, Vice-Président

du Gouvernement, et Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires Etrangères, ainsi qu'avec les présidents des groupes politiques à la Chambre des Députés. L'hôte britannique a été reçu par la Municipalité de la Ville de Luxembourg et il a visité les usines d'Arbed-Differdange et la ville de Vianden.

Le 28 juin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a eu des entretiens avec Monsieur Brion Talboys, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de la Nouvelle Zélande, en visite à Luxembourg.

Le 6 juillet, Monsieur Vasco da Gama Fernandes, Président de l'Assemblée de la République Portugaise, a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc et il a eu des entrevues avec Monsieur René van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, et avec Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires Etrangères.

Le 12 juillet, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu le Général Franz-Josef Schulze, Commandant en chef des Forces Alliées Centre Europe.

Le 16 juillet, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, s'est entretenu à Luxembourg avec Monsieur Willy Brandt, Président de la SPD et Président de la commission internationale chargée d'examiner les relations nord-sud.

Le 17 juillet, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Manuel Serreira de Lima, Ministre des Transports du Portugal qui s'est rendu à Luxembourg à l'occasion du vol inaugural Lisbonne-O'Porto-Luxembourg de la compagnie de navigation aérienne portugaise TAP.

Du 28 au 31 août, Monsieur Henryk Kisiel, Ministre des Finances de la République Populaire de Pologne, a effectué une visite à Luxembourg. Monsieur Kisiel a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances.

Visites à l'étranger

Le 7 mai, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Louis de Guiringaud, Ministre français des Affaires Etrangères, ont signé à Paris un accord franco-luxembourgeois relatif aux mesures à prendre en cas de construction de centrales nucléaires sur la Moselle. A la même occasion, Monsieur Gaston Thorn a eu des entretiens avec Monsieur Raymond Barre, Premier Ministre français.

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a pris part les 30 et 31 mai à Washington à la réunion ministérielle de l'OTAN.

Le 1^{er} juin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a participé à la 10^e session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU à New York.

Du 31 mai au 2 juin, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports et de l'Energie, a participé à Bruxelles à la 47^e session du Conseil des Ministres de la Conférence Européenne des Ministres des Transports.

Du 6 au 10 juin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a effectué une visite au Japon dans le cadre des efforts du gouvernement pour attirer de nouveaux investissements au Luxembourg. Il a eu des entretiens politiques avec Monsieur Takeo Fukuda, Premier Ministre, Monsieur Nobushiko Ushiba, Ministre d'Etat chargé des relations économiques internationales et Monsieur Toshio Komoto, Ministre du Commerce international et de l'Industrie. Avant sa visite au Japon, Monsieur Thorn a eu en Thaïlande des entretiens avec le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères de la Thaïlande. Sur le chemin du retour, le Président du Gouvernement a effectué une visite en Indonésie où il a eu des entretiens avec le Président et le Vice-Président de la République d'Indonésie ainsi qu'avec le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre de l'Industrie. Finalement Monsieur Thorn a eu à Singapour des entretiens avec le Premier Ministre et les Ministres responsables des Affaires étrangères, du Commerce, de l'industrie et des Finances de Singapour.

Le 15 juin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a assisté à Paris à la réunion du Conseil des Ministres de l'OCDE.

Le 20 juin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu à Bonn des entretiens avec Monsieur Helmut Schmidt, Chancelier fédéral, Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre fédéral des Affaires Etrangères, et le Comte Lamsdorff, Ministre fédéral de l'Economie.

Les 21 et 22 juin, Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, a participé à Copenhague à la 11^e Conférence des Ministres européens de la Justice, rassemblant les ministres de la Justice ou leurs représentants des 20 Etats du Conseil de l'Europe plus la Finlande.

Les 6 et 7 juillet, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a assisté à Brême à la réunion du Conseil européen.

Communautés européennes

Au mois de juin le Conseil des Communautés européennes a tenu sept sessions à Luxembourg, à savoir : la 520^e session (affaires étrangères) le 6 juin, la 521^e session (transports) le 12 juin, la 522^e session (économie/finances) le 19 juin, la 523^e session (agriculture) les 19 et 20 juin, la 524^e session (pêche) les 20 et 21 juin, la 525^e session (affaires

étrangères) les 26 et 27 juin et la 526^e session (affaires sociales) le 29 juin.

Le 19 juin a eu lieu à Luxembourg la signature de l'Accord relatif à la modification de l'annexe aux statuts de l'École européenne portant règlement du baccalauréat européen et du Protocole concernant l'application provisoire dudit accord par les neuf pays membres des Communautés européennes. Les instruments y relatifs ont été signés par les plénipotentiaires suivants : pour la Belgique, Monsieur Joseph Michel, Ministre de l'Éducation nationale; pour le Danemark, Monsieur Vagn Ditlev Larsen, Chargé d'Affaires a. i. de l'Ambassade du Royaume de Danemark à Luxembourg; pour la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur Heinz-Werner Meyer-Lohse, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg; pour la France, Monsieur Camille d'Ornano, Ambassadeur de la République Française à Luxembourg; pour l'Irlande, Monsieur Valentin Ire-monger, Ambassadeur d'Irlande à Luxembourg; pour l'Italie, Monsieur Pietro Calamia, Représentant permanent adjoint d'Italie auprès des Communautés européennes; pour le Luxembourg, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, et Monsieur Robert Krieps, Ministre de l'Éducation nationale; pour les Pays-Bas, Monsieur William Victor Cohen Stuart, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Luxembourg; pour la Grande-Bretagne, Monsieur Patrick R. H. Wright, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Luxembourg.

Une session plénière du Parlement européen a eu lieu du 3 au 7 juillet à Luxembourg. Cette session a eu pour principaux thèmes l'avant-projet de budget général des Communautés pour 1979 et la déclaration du président en exercice du Conseil des Communautés européennes sur le programme de travail de la présidence allemande pour le second semestre 1978.

Déclaration et télégrammes de condoléances à la suite de l'assassinat de M. Aldo Moro

Après l'assassinat de Monsieur Aldo Moro, Président de la Democrazia Cristiana italienne, ancien Premier Ministre des Affaires Étrangères d'Italie, une déclaration de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a été publiée le 11 mai. Nous reproduisons ci-après le texte de cette déclaration ainsi que les télégrammes de condoléances envoyés à l'occasion de la mort de Monsieur Aldo Moro par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

Déclaration de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement

La nouvelle brutale du lâche assassinat de Monsieur Aldo Moro m'a profondément bouleversé. Le long et atroce calvaire que Monsieur Moro avait dû souffrir au cours des deux derniers mois avait fait naître l'espoir trompeur que ses ravisseurs renonceraient à pousser leur folle rage destructive jusqu'au bout.

Ce nouvel acte de terrorisme ayant été perpétré sur la personne du président Moro, réputé pour son inlassable et courageux engagement au service de sa patrie et des valeurs démocratiques, personne ne pourra plus nier la gravité de la menace de ce groupe extrémiste. Plus que jamais toutes les forces démocratiques doivent conjuguer leurs efforts pour défendre nos institutions, nos idéaux, nos concitoyens contre les attaques d'une minorité, et ce sans se laisser tenter par des mouvements de vengeance aveugle ou de rétorsion risquant de provoquer une escalade de la violence et les conséquences fatales que précisément les extrémistes en escomptent.

Télégrammes adressés par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Madame Aldo Moro et au Président de la République italienne

Madame Aldo Moro
Rome

Madame,

Nos rencontres avec votre mari nous avaient laissé une très vive impression de cet éminent homme d'État, dont l'action au service de la chose publique a été si marquante et dévouée.

En ce moment tragique, nous voudrions, ma femme et moi, vous exprimer en notre nom et en celui de nos compatriotes la part profondément émue que nous prenons à la douleur cruelle qui frappe, avec vous et avec votre famille, le peuple italien.

Jean Joséphine-Charlotte

Son Excellence Monsieur le Président
de la République italienne
Palazzo Quirinale
Rome

Bouleversé à la nouvelle de l'issue tragique de l'enlèvement du président Moro, je vous adresse au nom de tous mes compatriotes, nos plus profondes condoléances. Nous prenons une part émue au drame si cruel qui prive votre pays d'un homme dont le caractère, les convictions et l'intelligence au service de la chose publique, forçaient l'admiration autant que le respect. Nous nous inclinons devant le souvenir de ce grand homme d'État italien et européen.

Jean
Grand-Duc de Luxembourg

*Télégrammes adressés par Monsieur Gaston Thorn,
Président du Gouvernement, à Madame Aldo Moro
et au Président du Conseil des Ministres*

Chère Madame Moro,

En cette heure tragique j'adresse à vous et à votre famille mes sentiments très émus de compassion et de condoléances. J'ai profondément admiré votre mari pour sa droiture et pour son inlassable et courageuse activité en faveur de sa patrie et de l'Europe.

J'ai été bouleversé par les nouvelles de son atroce calvaire et de son lâche assassinat.

Nous avons tous perdu un collègue loyal dont la mémoire restera encore longtemps liée à l'engagement décidé en faveur de nos valeurs de démocratie libérale.

Gaston Thorn
Président du Gouvernement

Son Excellence Monsieur Giulio Andreotti
Président du Conseil des Ministres
Rome

C'est avec un sentiment d'horreur que je viens d'apprendre l'affreuse nouvelle du meurtre lâchement perpétré sur la personne du président Aldo Moro. Personnalité hors pair, Aldo Moro, tout au long d'une carrière politique exemplaire n'a cessé de mettre son grand talent au service de son pays, de la cause européenne et de la paix dans le monde.

En ces heures graves pour l'Italie je tiens à vous exprimer mes condoléances émues et mes sentiments de profonde tristesse.

Le gouvernement luxembourgeois s'associe à l'immense peine qui frappe le peuple italien tout entier et assure votre gouvernement de son entière solidarité.

Je vous prie de vous faire auprès de la famille si douloureusement frappée l'interprète de ma vive sympathie.

Gaston Thorn
Président du Gouvernement

Affaires sociales, économie, finances

Le 20 juillet, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et Monsieur Benny Berg, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, ainsi que Monsieur Heinz-Werner Meyer-Lohse, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, ont signé à Luxembourg deux accords entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne concernant notamment des questions de sécurité sociale.

Au 31 août 1978 la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne du Grand-Duché s'est élevée à 2.371 milliards de francs. Par rapport au 31. 12. 1977 on note une augmentation de 12,1% et par rapport au 31. 8. 1977 une augmentation de 26,7%. Le nombre des établissements bancaires et d'épargne en activité a été de 95.

Le patrimoine global net des fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé au 31 août 1978 à 93,24 milliards de francs luxembourgeois. L'augmentation par rapport au 31 décembre 1977 est de 11,37% et par rapport au 31 août 1977 de 7,63%. Le nombre des fonds pris en considération était de 76.

Au cours des six premiers mois de l'année 1978, le nombre des emplois dans les banques et établissements de crédit au Grand-Duché a connu une augmentation de 155 unités. Au 30. 6. 1978 les banques et établissements de crédit ont employé en tout 6463 personnes, contre 6308 au 31. 12. 1977, dont 4544 (4482) luxembourgeois et 1919 (1826) étrangers.

Le décès de Mgr Léon Lommel, ancien évêque de Luxembourg

Le 11 juin 1978 est décédé à Luxembourg à l'âge de 86 ans Monseigneur Léon Lommel, ancien évêque de Luxembourg. Les funérailles eurent lieu le 16 juin en la cathédrale de Luxembourg.

Monseigneur Lommel était né le 3 février 1893 au Schleiderhof près de Cruchten. Après ses études primaires et secondaires à Echternach et à Luxembourg, il est entré au Grand Séminaire de Rome et notamment au collège germanique. Pendant la première guerre mondiale, ce collège fut transféré à Innsbruck en Autriche et c'est dans cette ville que Monseigneur Lommel fut ordonné prêtre le 13 juillet 1919.

Pendant l'occupation allemande, Mgr Lommel prit le chemin de l'exil et devint curé de Saint-Yan et de Saint-Germain-des-Rives dans le diocèse d'Autun (Saône-et-Loire). Après la guerre Mgr Lommel fut à nouveau professeur au Grand-Séminaire de Luxembourg jusqu'en 1949. Le 14 mai 1949 il est nommé évêque titulaire de Nephelis et coadjuteur avec droit de succession de Monseigneur Joseph Philippe, alors évêque de Luxembourg, et il est sacré évêque en la cathédrale de Luxembourg le 29 juin 1949. Il prit la succession de Mgr Philippe le 21 octobre 1956. Le 12 février 1971, il remit la direction du diocèse entre les mains de son successeur, Mgr Jean Hengen.

La messe de requiem en la cathédrale fut célébrée par Monseigneur Jean Hengen, évêque de Luxembourg, en présence du Grand-Duc, de la Grande-Duchesse et de la Grande-Duchesse Charlotte. Dans les premiers rangs de l'assistance avaient pris place la famille du défunt, les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, le Président de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, le Président de la Cour Supérieure de Justice, les chefs des Administrations et Services de l'Etat ainsi que les membres du clergé.

L'oraison funèbre fut prononcée par Mgr Jean Hengen, évêque de Luxembourg. A l'issue de la messe de requiem, un cortège se forma pour conduire la dépouille mortelle du Prêlat jusqu'à la crypte de la cathédrale, où une courte cérémonie religieuse eut lieu en présence des membres de la famille grand-ducale, de la famille du défunt et des autorités.

Divers

Au cours d'une séance académique le 1^{er} juin 1978 à l'hôtel de ville de Cologne, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, de l'Energie, du Tourisme et de l'Environnement, a reçu le Prix International 1978 de la Rhénanie pour la protection de l'environnement, décerné tous les deux ans par l'association de contrôle technique de la Rhénanie pour services internationaux remarquables sur le plan de la protection de l'environnement.

Le 28 juin 1978 est décédé à Lausanne Monsieur Paul-Jules Elter, Consul général honoraire du Grand-Duché à Lausanne. Le défunt a représenté le Grand-Duché de Luxembourg à Lausanne depuis 1925 comme Consul général honoraire avec juridiction sur les cantons de Vaud, Valais, Fribourg et Neuchâtel.

Le 15 juillet a eu lieu à Luxembourg la cérémonie du mariage civil de la Princesse Anita de Hohenberg, fille aînée de Son Altesse Royale la Duchesse de Hohenberg, Princesse Elisabeth de Luxembourg, et du Comte Romée de la Poëze d'Harambure, fils du

Comte Bertrand de la Poëze d'Harambure et la Comtesse, née Jeanne de Chabrilan. Le mariage religieux fut célébré le 22 juillet au château d'Arstetten, résidence de la famille de Hohenberg.

Son Altesse Royale la Princesse Joan, veuve de Son Altesse Royale le Prince Charles de Luxembourg, a épousé au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 3 août 1978 à la résidence d'été de ses parents à Islesboro (Maine, USA), le Duc Philippe de Mouchy, comte de Noailles, Prince-Duc de Poix, Marquis d'Arpagon, de nationalité française, domicilié au Château de Mouchy (Oise). La Princesse porte désormais le nom de Duchesse de Mouchy et les titres qui y sont attachés. La Princesse Charlotte et le Prince Robert,

issus du mariage du Prince Charles et de la Princesse Joan, continuent à porter les noms et titres attachés à leur qualité de Prince et Princesse de Luxembourg.

Le 18 août, le Ministère des Affaires Etrangères a publié le communiqué suivant : Dans le but de resserrer les liens d'amitié qui existent si heureusement entre la République du Honduras et le Grand-Duché de Luxembourg les deux gouvernements se sont mis d'accord pour établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassades. En vertu du traité sur la représentation diplomatique conclu entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, le Luxembourg sera représenté au Honduras par l'Ambassadeur des Pays-Bas.

Memorial

Mois de mai

Ministère d'Etat

Un règlement ministériel du 28 février 1978 modifie le règlement ministériel du 12 mai 1977 fixant les indemnités forfaitaires spéciales revenant au personnel de l'administration des postes et télécommunications occupé aux divers services de transport et de distribution postaux. (page 476)

Une ordonnance grand-ducale du 22 avril 1978 modifie l'ordonnance grand-ducale du 31 janvier 1970 concernant les délégations de signature par le Gouvernement. (page 517)

Un arrêté grand-ducal du 3 mai 1978 modifie l'arrêté grand-ducal du 14 janvier 1974 relatif aux Conseillers qui sont adjoints au Gouvernement. (page 518)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1978 concerne le remboursement des frais de voyage aux membres du Conseil Economique et Social. (page 544)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 11 mai 1978 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licences l'importation de certaines marchandises. (page 530)

Un arrêté grand-ducal du 26 avril 1978 porte publication de la Décision du Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets du 24 février 1978 relative à la modification du texte français de la règle 85, paragraphe 1, du règlement d'exécution de la Convention sur le brevet européen et de la Décision du Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets du 24 février 1978 relative à l'introduction d'une nouvelle règle 106bis dans le règlement d'exécution de la Convention sur le brevet européen. (page 544)

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 9 mai 1978 pris en exécution de la loi du 27 mai 1977 porte a) approbation de la Convention sur la délivrance de brevets européens, signée à Munich le 5 octobre 1973; b) adaptation de la législation nationale en matière de brevets. (page 528)

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1978 pris en exécution de la loi du 27 mai 1977 porte a) approbation du Traité de coopération en matière de brevets, fait à Washington, le 19 juin 1970; b) adaptation de la législation nationale en matière de brevets. (page 536)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 10 avril 1978 porte modification du règlement d'administration publique du 12 juin 1919 concernant l'organisation des écoles primaires et des cours postsecondaires. (page 528)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 21 avril 1978 porte publication de la loi belge du 20 février 1978 relative aux entrepôts douaniers et au dépôt temporaire. (page 508)

Ministère de l'Intérieur

Une loi du 8 mai 1978 a pour objet de modifier et de remplacer l'article 2, alinéa 1^{er} de la loi du 24 février 1843 sur l'organisation communale et des districts. (page 519)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 11 mai 1978 concerne les grades 12 et 13 de la carrière moyenne de l'administration judiciaire. (page 547)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1978 porte application de la directive 76/863/CEE du Conseil relative au rapprochement des législations concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. (page 476)

Un règlement grand-ducal du 18 avril 1978 porte interdiction du commerce des produits à utiliser par voie orale, destinés exclusivement ou principalement à modifier la coloration de la peau. (page 491)

Mois de juin

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Une loi du 8 juin 1978 porte approbation de la Convention tendant à réduire le nombre des cas d'apatridie, signée à Berne, le 13 septembre. 1973. (page 608)

Une loi du 13 juin 1978 porte approbation de la Convention sur les conflits de lois en matière de forme des dispositions testamentaires, faite à La Haye, le 5 octobre 1961. (page 662)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 8 mai 1978 désigne l'Administration des services techniques de l'agriculture comme organisme d'intervention pour l'application du règlement (CEE) n° 723/78 de la Commission du 10 avril 1978 relatif à des actions de promotion, de publicité et de recherche de marchés à l'intérieur de la Communauté dans le secteur du lait et des produits laitiers. (page 586)

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1978 fixe le prix maximum du beurre concentré écoulé sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en application du règlement (CEE) n° 649/78. (page 596)

Un règlement grand-ducal du 13 juin 1978 concerne l'octroi d'une aide à la consommation de beurre. (page 659)

Un règlement grand-ducal du 13 juin 1978 porte réglementation des relations de la caisse de maladie agricole avec les médecins, médecins-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, cliniques et autres fournisseurs pris en exécution de l'article 9 de la loi modifiée du 13 mars 1962 portant création d'une caisse de maladie agricole. (page 660)

Un règlement ministériel du 15 juin 1978 porte nomination d'experts apicoles et détermine leurs attributions. (page 666)

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 22 juin 1978 concerne les prix de vente maxima à la consommation du beurre.

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1978 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue entre la fédération des patrons-carreleurs d'une part et le syndicat des carreleurs, affilié au L.A.V., d'autre part, avec effet au 1^{er} janvier 1978. (page 478)

Un règlement grand-ducal du 8 mai 1978 concerne les emplois supérieurs dans la carrière du rédacteur de l'inspection générale de la sécurité sociale. (page 518)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1978 concerne la promotion des élèves de l'enseignement secondaire et l'admission des élèves aux différentes classes des lycées. (page 552)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1978 a pour objet de modifier les paragraphes 44 et 45 des dispositions d'exécution de la loi modifiée du 23 mars 1935 sur le régime fiscal des véhicules automoteurs. (page 564)

Un règlement grand-ducal du 21 juin 1978 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 27 juillet 1976 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux thermomètres médicaux à mercure, en verre, avec dispositif à maximum. (page 618)

Un règlement grand-ducal du 21 juin 1978 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 27 juillet 1976 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux alcoomètres et aéromètres pour alcool. (page 621)

Un règlement grand-ducal du 21 juin 1978 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1976 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux taximètres. (page 626)

Un règlement grand-ducal du 21 juin 1978 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 5 avril 1977 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau. (page 634)

Un règlement grand-ducal du 28 juin 1978 a pour objet de modifier le règlement grand-ducal du 29 décembre 1972 concernant les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée accordées dans le trafic international de voyageurs. (page 678)

Ministère de la Fonction Publique

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1978 porte relèvement temporaire de la limite d'âge prévue pour le recrutement dans la Fonction Publique. (page 596)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 19 mai 1978 fixe les conditions d'admissibilité et d'admission définitive des fonctionnaires de la carrière supérieure de l'attaché-informaticien du secteur communal. (page 592)

Un règlement grand-ducal du 6 juin 1978 détermine les conditions de nomination du personnel des carrières inférieures de l'administration des Eaux et Forêts. (page 603)

Ministère de la Justice

Une loi du 19 mai 1978 complète la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. (page 589)

Une loi du 19 mai 1978 a pour objet de compléter l'article 269 du code pénal. (page 590)

Une loi du 19 mai 1978 modifie la loi du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne, et concerne la fausse alerte. (page 590)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 11 mai 1978 modifie le règlement ministériel du 7 janvier 1971 déterminant les mesures nécessaires pour parer à la propagation de la rage et conditionnant la circulation, l'importation et l'exportation des chiens et chats. (page 562)

Un règlement ministériel du 9 mai 1978 fixe les modalités de passage de première en deuxième année des études préparant au diplôme d'Etat d'infirmier psychiatrique. (page 586)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement ministériel du 29 mai 1978 modifie et complète le règlement ministériel du 16 avril 1963 fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle pour les véhicules automoteurs et remorques et les prix des contrôles. (page 567)

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1978 modifie le règlement grand-ducal du 4 juillet 1974 portant exécution du règlement (CEE) n° 526/72 du Conseil du 28 février 1972 relatif à l'établissement de règles communes pour les services de navette effectués par autocars et par autobus entre les Etats membres, ainsi que du règlement (CEE) n° 517/72 du Conseil du 28 février 1972 relatif à l'établissement de règles communes pour les services réguliers et les

services réguliers spécialisés effectués par autocars et par autobus entre les Etats membres. (page 602)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 20 mai 1978 fixe les conditions et les modalités régissant la prise en charge par l'Etat, conformément à l'article 62 du code des assurances sociales, des cotisations d'assurance maladie pour les élèves et les étudiants, les mineurs de moins de dix-huit ans et les infirmes, ayant perdu le bénéfice de la coassurance. (page 565)

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1978 détermine les conditions et modalités de la preuve de la charge que doivent rapporter les coassurés en application de l'article 2, alinéa final, du code des assurances sociales. (page 566)

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1978 porte extension de l'assurance obligatoire contre les accidents aux travailleurs intellectuels indépendants. (page 658)

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1978 a pour objet d'assimiler les employés publics statutaires des organismes de sécurité sociale aux fonctionnaires de l'Etat pour l'application de la loi du 27 août 1977 concernant le statut des fonctionnaires entrés au service d'institutions internationales. (page 668)

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1978 modifie le règlement grand-ducal du 30 mars 1977 concernant le statut du personnel de l'Office des assurances sociales. (page 669)

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1978 concerne le statut du personnel de la caisse de pension des employés privés.

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1978 porte modification du règlement grand-ducal du 21 décembre 1973 concernant le statut du personnel de la caisse nationale d'assurance maladie des ouvriers, de la caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics et de la caisse de maladie des employés privés. (page 676)

Ministère des Travaux Publics

Une loi du 29 mai 1978 autorise l'aliénation par vente de gré à gré des immeubles domaniaux dits « Hôtel de Luxembourg » et « Cinéma de la Cour » situés à Luxembourg. (page 597)

Un règlement ministériel du 25 mai 1978 concerne le canotage à moteur sur la Sûre. (page 658)

Mois de juillet

Ministère d'Etat

Un règlement grand-ducal du 22 juin 1978 modifie le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1963 déterminant les localités de vote qui ne sont pas chef-lieu de commune. (page 976)

Une loi du 13 juillet 1978 porte modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite. (page 988)

Un arrêté grand-ducal du 13 juillet 1978 modifie l'arrêté grand-ducal du 14 janvier 1974 relatif aux conseillers qui sont adjoints au Gouvernement. (page 989)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Une loi du 22 juin 1978 porte approbation des Accords de coopération entre les Communautés Européennes et la République arabe d'Egypte, le Roy-

aume hachémite de Jordanie, la République arabe syrienne et la République libanaise, signés à Bruxelles, le 3 mai 1977. (page 682)

Une loi du 8 juin 1978 porte approbation des Conventions portant lois uniformes sur la vente internationale des objets mobiliers corporels et sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels, signées à La Haye, le 1^{er} juillet 1964. (page 690)

Un règlement grand-ducal du 26 juin 1978 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 717)

Un règlement grand-ducal du 26 juin 1978 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 719)

Une loi du 29 juin 1978 porte approbation de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, faite à Strasbourg, le 10 mars 1976. (page 736)

Un arrêté grand-ducal du 13 avril 1978 porte publication du règlement pour le transport de matières dangereuses sur la Moselle. (page 748)

Une loi du 11 juillet 1978 porte approbation du Protocole complémentaire portant modification de la Convention du 23 août 1958 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et en matière d'impôt commercial et d'impôt foncier ainsi que de son Protocole final, signé à Bonn, le 15 juin 1973. (page 992)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 3 juillet 1978 concerne l'exécution du projet de remembrement envisagé dans les localités de Manternach-Lellig-Munschecker. (page 740)

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1978 fixe certaines mesures d'exécution du règlement CEE n° 625/78 de la Commission du 30 mars 1978 relatif aux modalités d'application du stockage public du lait écrémé en poudre. (page 984)

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1978 porte désignation du Service d'Economie Rurale comme organisme compétent au Grand-Duché de Luxembourg pour l'application de la réglementation communautaire relative aux mesures spéciales pour les graines de colza et de navette. (page 985)

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1978 désigne le Service d'Economie Rurale comme organisme d'intervention pour l'application du règlement (CEE) n° 1024/78 de la Commission du 19 mai 1978 relatif à des actions destinées à élargir les marchés de produits laitiers communautaires à l'extérieur de la Communauté. (page 986)

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1978 désigne l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture comme organisme d'intervention pour l'application du règlement (CEE) n° 1271/78 de la Commission du 13 juin 1978 relatif à des mesures

visant à améliorer la qualité du lait dans la Communauté. (page 986)

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1978 concerne l'exécution du projet de remembrement envisagé dans les localités de Wellenstein et Bech-Kleinmacher. (page 987)

Un règlement ministériel du 26 juillet 1978 fixe la date limite d'arrachage ou de destruction des fanes de pommes de terre des cultures destinées à la production de plants pour l'année 1978. (page 1002)

Un règlement ministériel du 26 juillet 1978 fixe les variétés et classes de plants de pommes de terre qui font l'objet, après destruction des fanes, d'un prélèvement d'échantillons, en vue d'un test complémentaire de contrôle de laboratoire. (page 1002)

Ministère de l'Education Physique et des Sports

Une loi du 11 juillet 1978 autorise le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un troisième programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal. (page 983)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 16 juin 1978 porte publication de la loi belge du 31 mars 1978 portant confirmation de six arrêtés royaux relatifs au tarif des droits d'entrée pris au cours de l'année 1976. (page 716)

Un règlement ministériel du 16 juin 1978 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 5 juin 1978 remplaçant l'annexe 5 de l'arrêté royal du 29 décembre 1975 réglant, en matière de perfectionnement actif, la franchise des droits à l'importation. (page 724)

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1978 complète le règlement grand-ducal du 29 décembre 1975 sur le service intérieur des postes. (page 740)

Un règlement ministériel du 19 juillet 1978 porte désignation des agences des postes à gérer par des premiers commis principaux, des commis principaux ou des commis. (page 996)

Une loi du 27 juillet 1978 complète le régime d'imposition des plus-values réalisées lors de la cession de biens du patrimoine privé et modifie le système d'imposition des revenus extraordinaires. (page 1016)

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 6 juillet 1978 porte modification du règlement grand-ducal du 19 septembre 1972 fixant les conditions d'admission au service spécial de gendarmerie chargé du contrôle des personnes à l'aéroport. (page 992)

Une loi du 27 juillet 1978 porte modification de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire. (page 1003).

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 21 juin 1978 relatif à la dispersion des cendres. (page 716)

Un règlement ministériel du 29 juin 1978 concerne les modalités de l'examen psychologique pour

l'admission à l'examen-concours pour les carrières inférieures de l'administration des eaux et forêts. (page 979)

Un règlement ministériel du 29 juin 1978 fixe le programme détaillé de l'examen-concours pour l'admission au stage du personnel de la carrière inférieure du préposé de l'administration de eaux et forêts. (page 980)

Un règlement ministériel du 6 juillet 1978 concerne l'ouverture de la chasse. (page 981)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 28 juin 1978 détermine les modalités de l'examen d'admission définitive des psychologues du service central d'assistance sociale au Parquet Général. (page 978)

Ministère de la Santé Publique

Une Convention globale du 27 juin 1978 règle les rapports entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg d'une part, et le comité central de l'union des caisses de maladie, d'autre part. (page 1026)

Ministère des Transports et de l'Energie

Une loi du 29 juin 1978 a pour objet de compléter la loi du 12 juin 1965 sur les transports routiers. (page 981)

Mois d'août

Ministère d'Etat

Un règlement du Gouvernement en conseil du 19 mai 1978 complète le règlement du Gouvernement en conseil du 21 décembre 1973 portant nouvelle fixation des indemnités des stagiaires-fonctionnaires au service de l'Etat. (page 1038)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un arrêté grand-ducal du 4 juillet 1978 porte publication des modifications apportées au règlement de police pour la navigation de la Moselle, publié par arrêté grand-ducal du 18 juin 1971. (page 1058)

Un arrêté grand-ducal du 4 juillet 1978 porte publication des modifications apportées au tarif des péages sur la Moselle ainsi qu'aux annexes 2a, 2b, 2c, 4a, 4b et 4c du tarif des péages, publiés par arrêté grand-ducal du 23 mai 1964. (page 1061)

Une loi du 27 juillet 1978 porte approbation a) du Protocole additionnel à l'Accord entre la Communauté Economique Européenne et la République Portugaise; b) du Protocole financier entre la Communauté Economique Européenne et la République Portugaise; c) de l'Acte final, signés à Bruxelles, le 20 septembre 1976. (page 1174)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Une loi du 27 juillet 1978 modifie la loi du 10 mai 1974 instituant des mesures de reconversion éco-

Une loi du 27 juillet 1978 modifie la loi du 26 juillet 1975 portant création de l'administration de l'aéroport. (page 1003)

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1978 concerne les emplois de la carrière moyenne du technicien diplômé à l'administration de l'aéroport. (page 1004)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Une loi du 21 juillet 1978 porte modification des dispositions concernant les droits à pension de la femme divorcée dans les régimes de pension contributifs. (page 997)

Une loi du 27 juillet 1978 modifie et complète la loi du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet. (page 1008)

Une loi du 27 juillet 1978 porte diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes. (page 1010)

Ministère des Travaux Publics

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1978 concerne les emplois de la carrière moyenne du rédacteur à l'Administration des ponts et chaussées. (page 995)

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1978 concerne les emplois de la carrière moyenne du technicien diplômé à l'Administration des ponts et chaussées. (page 996)

nomique et sociale dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat. (page 1118)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1978 porte modification du règlement grand-ducal du 28 mars 1972 ayant pour objet l'organisation du stage et de l'examen pour les postes de chefs de services spéciaux aux Musées de l'Etat. (page 1162)

Un règlement grand-ducal du 25 août 1978 modifie le règlement grand-ducal du 21 décembre 1977 pris en exécution de la loi du 8 décembre 1977 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures. (page 1208)

Ministère de l'Education Physique et des Sports

Un règlement ministériel du 18 juillet 1978 complète le règlement ministériel du 13 décembre 1973 établissant le deuxième programme quinquennal d'équipement sportif en exécution de la loi du 19 novembre 1973 autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal. (page 1043)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 10 juillet 1978 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 29 juin

1978 modifiant le tableau des bandelettes fiscales pour tabacs. (page 1039)

Un règlement ministériel du 25 juillet 1978 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 24 février 1978 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 1970 relatif à la perception à l'importation de droits d'accise d'après des taux forfaitaires ou arrondis et sur une base spéciale d'imposition. (page 1114)

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1978 porte modification des articles 1^{er} et 5 du règlement grand-ducal modifié du 15 juillet 1967 portant fixation de la rémunération des volontaires de l'Armée. (page 1044)

Ministère de l'Intérieur

Une loi du 27 juillet 1978 porte fusion des communes de Arsdorf, Bigonville, Folschette et Perlé. (page 1045)

Ministère des Transports et de l'Energie

Une loi du 14 juillet 1978 porte institution d'un conseil national de coordination de la politique des transports. (page 1050)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Une loi du 27 juillet 1978 porte modification de différentes dispositions légales en matière d'assurance maladie. (page 1052)

Un règlement grand-ducal du 14 août 1978 porte fusion volontaire de la caisse de maladie des ouvriers d'Arbed avec la caisse de maladie des ouvriers de la Métallurgique et Minière de Rodange-Athus. (page 1162)

Un règlement grand-ducal du 14 août 1978 porte fusion volontaire de la caisse de maladie des employés d'Arbed avec la caisse de maladie des employés de la Métallurgique et Minière de Rodange-Athus. (page 1163)

Un règlement ministériel du 14 août 1978 établit le contrat-type de stage-initiation. (page 1170)

Ministère de l'Environnement et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1978 concerne la teneur en soufre de certains combustibles liquides. (page 1138)

Une loi du 25 août 1978 a pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière. (page 1164)

Chambre des Députés

Mois de mai

9 mai : 57^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Questions au Gouvernement. — Questions à l'ordre du jour. — Projet de loi portant approbation a) de l'Accord de coopération entre la Communauté Economique Européenne et la République arabe d'Egypte; b) de l'Accord entre les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la République arabe d'Egypte; c) de l'Acte final : signés à Bruxelles, le 18 janvier 1977; d) de l'Accord de coopération entre la Communauté Economique Européenne et le Royaume hachémite de Jordanie; e) de l'Accord entre les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le Royaume hachémite de Jordanie; f) de l'Acte final : signés à Bruxelles, le 18 janvier 1977; g) de l'Accord de coopération entre la Communauté Economique Européenne et la République arabe syrienne; h) de l'Accord entre les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la République arabe syrienne; i) de l'Acte final : signés à Bruxelles, le 18 janvier 1977; j) de l'Accord de coopération entre la Communauté Economique Européenne et la République libanaise; k) de l'Accord entre les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la République libanaise; l) de l'Acte final : signés à Bruxelles, le

3 mai 1977 (n° 2161). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, faite à Strasbourg, le 10 mars 1976 (n° 2136). Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

10 mai : 58^e séance publique. — Décès du Président Aldo Moro. — Projet de loi portant réforme du divorce (n° 1845). Rapport de la Commission juridique. Discussion générale.

11 mai : 59^e séance publique. — Projet de loi portant réforme du divorce (n° 1845) Discussion générale.

17 mai : 60^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Prestation de serment de l'honorable M. Charles Spanier. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant réforme du divorce pour cause déterminée (n° 1845). Discussion générale.

18 mai : 61^e séance publique. — Projet de loi portant réforme du divorce pour cause déterminée (n° 1845). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

24 mai : 62^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Hommage à la mémoire de Monsieur Auguste Collart, ancien Député. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'adjudication publique, d'immeubles domaniaux situés à Oberpallen, Doncols, Rodange et Diekirch (n° 2176). Rapport de la Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord sur les exigences minimales pour la délivrance et la validité des permis de conduire (ACP) et de ses annexes, faits à Genève, le 1^{er} avril 1975 (n° 2137). Rapport de la Commission des Transports et de l'Energie. Discussion générale. Renvoi à la Com-

mission. — Projet de loi ayant pour objet de compléter la loi du 12 juin 1965 sur les transports routiers (n° 2157). Rapport de la Commission des Transports et de l'Energie. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière (n° 2158). Rapport de la Commission de l'Economie et des Classes moyennes.

25 mai : 63^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant réforme du divorce pour cause déterminée. Discussion et vote de deux motions. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière (n° 2158). Discussion générale.

Mois de juin

6 juin 1978 : 64^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière (n° 2158). Discussion générale.

7 juin : 65^e séance publique. — Communication. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière (n° 2158). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses (n° 2138). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 1977. — Projet de loi concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises ou de voyageurs par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux (n° 2113). Rapport de la Commission des Transports et de l'Energie. Discussion générale.

8 juin : 66^e séance publique. — Projet de loi concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises ou de voyageurs par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux (n° 2113). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi portant réforme du droit de la filiation (n° 2020). Rapport de la Commission juridique. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

13 juin : 67^e séance publique. — Questions à l'ordre du jour. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation du Protocole complémentaire portant modification de la Convention du 23 août 1958 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et en matière d'impôt commercial et d'impôt foncier ainsi que de son Protocole final, signé à Bonn, le 15 juin 1973 (n° 1874). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs, signée à Paris, le 17 décembre 1962 (n° 2082). Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un troisième programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal (n° 2149). Rapport de la Commission de l'Education physique et des sports. Discussion générale.

14 juin : 68^e séance publique. — Communication. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un troisième programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal (n° 2149). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

15 juin : 69^e séance publique. — Projet de loi complétant le régime d'imposition des plus-values réalisées lors de la cession de biens du patrimoine

privé et modifiant le système d'imposition des revenus extraordinaires (n° 2078). — Proposition de loi concernant la soumission à l'impôt sur le revenu des plus-values excessives réalisées lors de l'aliénation de terrains non bâtis (n° 1972). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture et vote des articles.

20 juin : 70^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi complétant le régime d'imposition des plus-values réalisées lors de la cession de biens du patrimoine privé et modifiant le système d'imposition des revenus extraordinaires (n° 2078). Proposition de loi concernant la soumission à l'impôt sur le revenu des plus-values excessives réalisées lors de l'aliénation de terrains non bâtis (n° 1972). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant institution d'un Conseil National de la Coordination de la Politique des Transports (n° 2115). Seconde lecture. Rapport de la Commission des Transports et de l'Énergie. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation a) du Protocole additionnel à l'Accord entre la Communauté Economique Européenne et la République Portugaise; b) du Protocole financier entre la Communauté Economique Européenne et la République Portugaise; c) de l'Acte final : signés à Bruxelles, le 20 septembre 1976 (n° 2083). Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale.

21 juin : 71^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant approbation a) du Protocole additionnel à l'Accord entre la Communauté Economique Européenne et la République Portugaise; b) du Protocole financier entre la Communauté Economique Européenne et la République Portugaise; c) de l'Acte final : signés à Bruxelles, le 20 septembre 1976 (n° 2083). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 29 juillet 1965 concernant la conservation de la nature et des ressources naturelles (n° 1729). Rapport de la Commission de l'Aménagement du territoire. Discussion générale.

22 juin : 72^e séance publique. — Projet de loi portant modification de la loi du 29 juillet 1965 concer-

nant la conservation de la nature et des ressources naturelles (n° 1729). Discussion générale.

27 juin : 73^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant modification de la loi du 29 juillet 1965 concernant la conservation de la nature et des ressources naturelles (n° 1729). Discussion générale. Lecture et vote du texte.

28 juin : 74^e séance publique. — Communications. — Projet de loi portant modification de la loi du 29 juillet 1965 concernant la conservation de la nature et des ressources naturelles (n° 1729). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant fusion des communes de Arsdorf, Bigonville, Folschette et Perlé (n° 1988). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant fusion des communes de Arsdorf, Bigonville, Folschette et Perlé (n° 1988). Continuation de la discussion générale. — Projet de loi relatif à l'inscription des testaments (n° 1818). Seconde lecture. Déclaration du Rapporteur. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant réforme du divorce (n° 1845). Seconde lecture. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale.

29 juin : 75^e séance publique. — Communications. — Projet de loi portant réforme du divorce (n° 1845). Seconde lecture. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée dans la suite (n° 2036). Projet de loi portant modification des dispositions concernant les droits à pension de la femme divorcée dans les régimes de pension contributifs (n° 2144). Rapports de la Commission de la fonction publique et de la Commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote du texte du projet de loi n° 2036. Vote sur l'ensemble du projet de loi n° 2036 par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Lecture et vote du texte du projet de loi n° 2144. Vote sur l'ensemble du projet de loi n° 2144 par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de différentes dispositions légales en matière d'assurance maladie (n° 2182). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale.

Mois de juillet

4 juillet : 76^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant modification de différentes dispositions légales en matière d'assurance maladie (n° 2182). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Lecture d'une proposition de loi.

5 juillet : 77^e séance publique. — Communications. — Projet de loi promouvant le progrès économique dans l'agriculture et Projet de loi portant modification de la loi du 10 mai 1974 instituant des mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat (n° 2051). Rapport de la commission agricole. Discussion générale.

6 juillet : 78^e séance publique. — Projet de loi promouvant le progrès économique dans l'agriculture. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat et Projet de loi portant modification de la loi du 10 mai 1974 instituant des mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat (n° 2051). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Règlement des travaux parlementaires.

11 juillet : 79^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. Projet de loi relatif à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption de la grossesse (n° 2146). Proposition de la loi portant a) réglementation de l'interruption légale de la grossesse; b) abolition de l'article 9 de la loi du 23 mai 1958 (réglementation générale des spécialités pharmaceutiques); c) autorisation de la stérilisation volontaire (n° 2192). Proposition de loi relative à la protection de la vie naissante (n° 2152). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

12 juillet : 80^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communication. — Projet de loi relatif à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption de la grossesse (n° 2146). Proposition de loi portant a) réglementation de l'interruption légale de la grossesse; b) abolition de l'article 9 de la loi du 23 mai 1958 (réglementation générale des spécialités pharmaceutiques); c) autorisation de la stérilisation volontaire (n° 1592). Proposition de loi relative à la protection de la vie naissante (n° 2152). Discussion générale.

13 juillet : 81^e séance publique. — Communication. — Projet de loi relatif à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption de la grossesse (n°

2146). Proposition de loi portant a) réglementation de l'interruption légale de la grossesse; b) abolition de l'article 9 de la loi du 23 mai 1958 (réglementation générale des spécialités pharmaceutiques); c) autorisation de la stérilisation volontaire (n° 1592). Proposition de loi relative à la protection de la vie naissante (n° 2152). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes (n° 2192). Projet de loi modifiant et complétant la loi du 30 juin 1976 portant a) création d'un fonds de chômage; b) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet (n° 2193). Rapports de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Vote sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif aux délais prévus pour l'achat rétroactif de périodes d'assurances auprès des différents régimes de pension contributifs (n° 2189). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 26 juillet 1975 portant création de l'administration de l'aéroport (n° 2014). Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (n° 2175). Rapports de la Commission de la Fonction Publique. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Vote sur l'ensemble des projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

14 juillet : 82^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Interpellation de M. Schleimer sur la nécessité de construire un bâtiment supplémentaire à l'usage du Parlement Européen et de son Secrétariat général. Débat public en rapport avec le problème concernant l'implantation à Luxembourg du Secrétariat général du Parlement Européen.